



**Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats
d'exploitation pour les périodes de six mois terminées le 31
août 2013 et 2012**

**États financiers consolidés intermédiaires (non audités)
Périodes de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012**



RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET SIX MOIS TERMINÉES LE 31 AOÛT 2013

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Acasti Pharma inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm inc. (« NeuroBioPharm » ou « NeuroBio ») pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires et leurs notes afférentes pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, ou sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, les informations financières pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012 sont basées sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par le Conseil des normes comptables international. Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 10 octobre 2013. L'information à fournir dans ce rapport est actuelle à cette date, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire, toutes les références aux termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Les symboles « CA\$ », « US\$ » et « EUR » réfèrent au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. La communication d'information dans ce rapport a été limitée à ce que la direction a jugé comme « important », à savoir que toute omission ou inexactitude de cette information pourra influencer ou modifier la décision raisonnable de la part d'un investisseur, d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui pourraient constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens attribué à l'expression *forward-looking statements* dans les lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « estimer », « croire », « entendre », « prédire » ou « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des énoncés à propos de faits présents ni des faits historiques. L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion porte notamment sur ce qui suit :

- la capacité de Neptune de produire des revenus grâce à l'exécution de son plan d'action visant la reprise des activités et la réponse progressive aux demandes d'approvisionnement des clients jusqu'à ce que Neptune soit en mesure de reprendre la production, le plan en question étant décrit à la rubrique « Aperçu des activités » (le « plan »);
- la capacité de Neptune de conclure avec des tiers des ententes relatives à l'approvisionnement et à la production à des conditions qui lui sont favorables, et la capacité de Neptune de conserver un niveau de stocks suffisant et de répondre aux exigences des clients grâce à ces ententes avec des tiers relatives à l'approvisionnement et à la production;
- la capacité de Neptune de reconstruire des installations de production fonctionnelles à Sherbrooke, au Québec, les délais et les coûts d'achèvement du projet de reconstruction et la capacité de production d'huile de krill à ces installations;
- la capacité de Neptune, et celle de ses distributeurs partenaires, de continuer à commercialiser avec succès les produits d'huile de krill et de conserver ses parts de marché à l'égard de ces produits, ainsi que la capacité des filiales de Neptune, soit Acasti et NeuroBio, de commercialiser d'autres produits candidats aux États-Unis et ailleurs;
- la capacité de Neptune de continuer à investir dans le développement de produits et les essais cliniques, y compris le soutien au développement de produits pharmaceutiques de ses deux filiales, Acasti et NeuroBio;
- les plans des filiales de Neptune, Acasti et NeuroBio, visant à soumettre des produits candidats à de nouveaux essais cliniques, y compris l'échéancier et les résultats de ces essais cliniques;
- la capacité de Neptune de conserver et de défendre ses droits de propriété intellectuelle concernant NKO^{MD} et EKO^{MC} ainsi que ses produits candidats;
- la capacité de Neptune d'obtenir du financement, à des conditions qui lui sont favorables, afin qu'elle dispose de sources de capital supplémentaires pour reconstruire des installations de production fonctionnelles;
- la capacité de Neptune de recouvrer tous les produits de l'assurance disponibles relativement à l'incident survenu à son usine de production, en vertu de ses différentes polices d'assurance;
- la capacité de Neptune d'utiliser le produit net tiré de son appel public à l'épargne dont la clôture a eu lieu le 2 octobre 2012 aux fins indiquées dans son prospectus daté du 19 septembre 2012 (l'« appel public à l'épargne »);
- les attentes de Neptune relativement à son rendement financier, y compris ses revenus, dépenses, marges brutes, liquidité, ressources en capital et dépenses en immobilisations.

Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur ce que nous croyons être des hypothèses raisonnables, nul ne devrait se fier outre mesure à cette information, étant donné que les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont indiqués dans ces énoncés prospectifs. Voici certaines des principales hypothèses formulées relativement aux énoncés prospectifs :

- la production de revenus importants avant d'avoir des installations de production opérationnelles laisse supposer que Neptune sera en mesure de conclure avec des tiers des ententes portant sur l'approvisionnement en produits d'huile de krill ou leur fabrication;
- les objectifs de vente pour ses produits d'huile de krill laissent supposer que Neptune sera en mesure de maintenir ses relations avec ses clients et qu'il y aura toujours une demande pour ses produits;
- les plans de reconstruction d'installations de production opérationnelles, le calendrier de cette reconstruction et l'utilisation prévue du produit tiré de l'appel public à l'épargne laissent supposer que Neptune sera en mesure de recouvrer en totalité le montant de sa couverture d'assurance disponible, qu'elle pourra refinancer sa facilité de crédit existante afin de fournir toute ressource en capital supplémentaire qui pourrait être nécessaire à la reconstruction, en sus de sa couverture d'assurance, et qu'aucun imprévu ne fera en sorte que ces fonds soient utilisés à d'autres fins que la reconstruction d'installations de production opérationnelles ou que l'emploi prévu du produit tiré de l'appel public à l'épargne;

- les plans de reconstruction d'installations de production opérationnelles laissent également supposer que Neptune obtiendra les approbations gouvernementales requises en temps opportun;
- les dépenses relatives au développement de produits ou à l'appui du développement pharmaceutique des deux filiales de Neptune, Acasti et NeuroBioPharma, laissent supposer que Neptune n'aura pas besoin d'utiliser les fonds présentement affectés au développement de produits pour reconstruire des installations de production opérationnelles ou pour couvrir les dépenses ou frais occasionnés par des imprévus;
- la stratégie de Neptune visant à conclure des partenariats et/ou des ententes avec des partenaires stratégiques relativement à sa fabrication de produits d'huile de krill laisse supposer que Neptune sera en mesure d'identifier des tiers à cette fin, et que ces tiers auront les ressources nécessaires pour appuyer la fabrication de ses produits en temps opportun et que Neptune pourra conclure des ententes avec eux à des conditions qui lui sont favorables;
- le plan de Neptune laisse supposer que celle-ci sera en mesure de continuer à remplir les conditions d'inscription à la cote du NASDAQ Stock Market et de la Bourse de Toronto.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus et est assujettie à des incertitudes et à d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle, qui peut être consultée sur SEDAR à www.sedar.com et sur EDGAR à www.sec.gov/edgar.shtml, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements que nous prévoyons se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent dans l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Vous ne devriez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Neptune n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le « BAIIA ajusté » est une mesure financière non conforme aux IFRS et est défini comme le BAIIA avant de reconnaître les charges de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions, les gains ou pertes de change et les autres éléments qui n'ont pas d'impact sur le rendement opérationnel principal de la Société, tels que la dépréciation, la reconnaissance et la décomptabilisation des actifs d'impôt différé et des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures. Les charges de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions sont une composante de la rémunération des salariés et elles peuvent varier de façon significative avec la variation du prix au marché des actions ordinaires. Les gains ou pertes de change sont une composante des charges financières nettes ou produits financiers nets et ils peuvent varier de façon significative suite aux fluctuations des devises d'une période à l'autre. De plus, les autres éléments qui n'ont pas d'impact sur le rendement opérationnel principal de la Société peuvent aussi varier de façon significative d'une période à l'autre. En tant que tel, le BAIIA ajusté assure la continuité améliorée par rapport à la comparaison des résultats opérationnels de la Société sur une période de temps. Notre méthode de calcul du BAIIA ajusté peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Le 8 novembre 2012, une explosion et un incendie ont détruit l'usine de production de Neptune située à Sherbrooke, au Québec, au Canada.

Le 26 novembre 2012, Neptune a présenté son plan d'action pour aller de l'avant en vue de reprendre ses activités et de répondre progressivement aux demandes d'approvisionnement des clients jusqu'à ce qu'elle puisse reprendre la production.

Neptune a initialement veillé à soutenir ses employés et les familles touchées par l'incident pour les aider à surmonter la tragédie. Neptune offre à ses employés des services de consultation afin qu'ils aient accès à un soutien adéquat dans ces circonstances.

Peu après l'accident, Neptune a formé les cinq comités de rétablissement suivants, composés de hauts dirigeants et de membres du personnel clés en vue de coordonner l'aide aux employés, le plan d'action et certains aspects commerciaux : 1) ressources humaines et communications, 2) ventes et commercialisation, 3) reconstruction de l'usine, 4) finances et 5) un comité stratégique, qui veille à la supervision des occasions stratégiques et à la coordination des efforts déployés par l'ensemble des comités. Bien que cet incident tragique ait eu, et continue d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités, Neptune est d'avis que son entreprise demeure viable et compte se remettre de cet incident, grâce, entre autres, à la mise en œuvre du plan pour aller de l'avant qui vise le respect des échéances clés et l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- reprise de ses activités nutraceutiques et atteinte d'un certain niveau de vente de ses produits d'huile de krill à ses clients, à court terme;
- maintien des relations avec les clients clés et conservation des principales parts de marché, notamment jusqu'à ce que la fabrication des produits NKO^{MD} et EKO^{MC} atteigne les niveaux établis avant l'incident;
- reconstruction d'une usine fonctionnelle grâce à l'utilisation des installations d'agrandissement, adjacentes à l'ancienne usine, en voie d'être achevées et de certains équipements existants dans ces installations, qui ne semblent pas avoir subi de dommages considérables lors de l'incident;
- conclusion de partenariats et/ou d'ententes avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pour la sous-traitance de la fabrication des produits d'huile de krill, à la fois à titre de mesure provisoire pour l'atteinte d'un certain niveau de production avant que la nouvelle usine soit pleinement opérationnelle et à titre de stratégie à plus long terme afin de diversifier les sources et les moyens de production;
- gestion prudente de ses ressources financières tout en poursuivant le développement de ses produits et ses essais cliniques, y compris la défense de ses brevets et de ses droits de propriété intellectuelle, et en appuyant comme prévu le développement de produits pharmaceutiques par ses deux filiales, Acasti et NeuroBio, dont les activités à court terme n'ont pas connu d'interruption en raison de l'incident.

Reconstruction de l'usine et assurance

À titre d'élément central du plan, Neptune prévoit reconstruire des installations de production fonctionnelles au moyen de la révision des installations d'agrandissement, adjacentes à l'ancienne usine, qui étaient en cours de construction, de même que de certains équipements de ces nouvelles installations, lesquels équipements et installations ne semblent pas avoir subi de dommages considérables lors de l'incident, même si d'autres travaux de construction et l'achat de certains autres équipements seront nécessaires pour que ces installations deviennent fonctionnelles. Le 28 mai 2013, Neptune a annoncé qu'elle avait entrepris le projet de reconstruction fondé sur les installations d'agrandissement. En plus de recevoir les permis nécessaires au commencement des travaux, la Société a retenu les services d'un cabinet d'ingénieurs et d'un architecte et a également embauché dernièrement un nouveau directeur d'usine. À l'achèvement des travaux, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'exercice en cours de Neptune, les installations devraient avoir une capacité de production de plus de 150 000 kilogrammes de NKO^{MD} par année. Neptune a l'intention de coopérer avec les instances gouvernementales concernées (y compris en ce qui a trait à la sécurité des travailleurs et à l'environnement). De plus, la reconstruction de l'usine de Sherbrooke dépendra de l'approbation du plan de reconstruction par ces instances gouvernementales permettant l'exploitation de la nouvelle usine en temps opportun.

Nous sommes en train de déterminer les coûts et l'échéancier liés à la réalisation de la reconstruction. L'évaluation de la situation nous a toutefois permis de dégager ce qui suit, jusqu'à maintenant :

- Neptune dispose d'une police d'assurance couvrant, entre autres, les dommages matériels, la perte d'exploitation et la responsabilité civile jusqu'à concurrence de certains montants spécifiques et faisant l'objet d'une franchise limitée de même que de certaines exclusions, et a informé ses assureurs de l'incident. Les données définitives sur les sommes précises recouvrées seront communiquées au moment du règlement des demandes d'indemnisation de Neptune. En raison de l'étendue des dommages et de l'enquête en cours, les montants recouvrables en vertu de nos polices d'assurance, de même que la perception de ces montants, le cas échéant, prendront vraisemblablement plusieurs mois.
- Alors que l'utilisation initiale prévue des installations d'agrandissement a changé, des modifications et des achats additionnels visant à remplacer le matériel perdu lors de l'incident seront nécessaires afin de rendre les installations fonctionnelles. Comme il a déjà été indiqué, les coûts initiaux du projet d'agrandissement de 21 millions de dollars ont été revus et s'établissent actuellement à environ 43 millions de dollars incluant approximativement 10 millions de dollars

d'équipements de structure de remplacement. L'augmentation des coûts devrait être financé surtout au moyen du recouvrement des produits d'assurance liés à l'incident, dont environ 11,7 millions de dollars ont été reçus jusqu'à maintenant. Il est prévu que le solde de tels coûts sera réglé grâce au refinancement de la facilité de crédit existante de Neptune mise en place pour financer une partie de ses travaux d'agrandissement prévus antérieurement, refinancement que Neptune a l'intention de demander à une étape subséquente de son plan de reconstruction, de même que grâce à une partie du fonds de roulement de Neptune (se reporter à la rubrique « Finance, utilisation du produit de l'appel public à l'épargne et communications avec les investisseurs » ci-dessous). Neptune a déjà reçu, en ce qui a trait à l'agrandissement, un prêt sans intérêt du gouvernement fédéral.

- Neptune prévoit que sa nouvelle usine de production aura, lorsqu'elle sera opérationnelle, une capacité de production annuelle d'environ 150 000 kilogrammes d'huile de krill par année. Neptune pourrait envisager, dans ses plans futurs, l'augmentation de sa capacité de production d'huile de krill par année. Il est prévu qu'une importante partie de la capacité future de production de Neptune proviendra de partenariats et d'accords conclus avec des fabricants. Se reporter à la rubrique « Exploitation et accords conclus avec des partenaires stratégiques » ci-dessous.
- L'échéancier de reconstruction demeure incertain et dépendra d'une série de facteurs, y compris la durée et les résultats de l'enquête présentement en cours visant à déterminer la cause de l'incident et la collaboration des instances gouvernementales quant au plan de reconstruction. Les permis nécessaires au commencement des travaux de reconstruction de l'usine de production de Neptune ont été obtenus dernièrement. D'après un certain nombre de facteurs, dont ceux mentionnés ci-dessus, Neptune n'est pas en mesure de déterminer actuellement le temps précis qu'il faudra pour terminer la construction d'installations de production pleinement fonctionnelles. D'après les renseignements incomplets dont elle dispose pour le moment, Neptune prévoit actuellement que la nouvelle usine pourrait être fonctionnelle d'ici la fin de son exercice en cours, mais cette estimation pourrait changer.

Exploitation et ententes conclues avec des partenaires stratégiques

Une des priorités de la plus haute importance du Plan de Neptune est que Neptune maintienne ses relations avec ses clients clés et conserve ses principales parts de marché, et ce, même avant que son usine de production soit opérationnel. Pour ce faire, Neptune a l'intention de déployer au cours des prochains mois une stratégie comprenant ce qui suit :

- Neptune entend conclure d'autres partenariats et d'autres ententes avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pour la sous-traitance de la fabrication des produits d'huile de krill, à la fois à titre de mesure provisoire pour atteindre un certain niveau de production avant que sa nouvelle usine soit pleinement opérationnelle et à titre de stratégie à plus long terme afin de diversifier les sources et les moyens de production. L'externalisation de la production est envisagée dans l'un ou plusieurs des marchés de Neptune, au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Tout plan permettant à Neptune d'externaliser sa production devra prendre en considération un certain nombre de facteurs, y compris 1) la technique de production permise à l'intérieure des installations, 2) l'espace disponible pour l'achat d'équipements, 3) le temps alloué par un tiers pour la fabrication des produits d'huile de krill et 4) la capacité de négocier des accords définitifs moyennant des conditions qui sont dans l'intérêt de Neptune. Deux partenaires stratégiques pour l'impartition de la production de produits d'huile de krill sont en cours d'évaluation et un choix devrait être fait d'ici la fin du deuxième trimestre de l'exercice en cours de Neptune. Neptune œuvre sans relâche au rétablissement de sa capacité production globale avant la fin de son exercice en cours.
- Neptune prévoit recevoir et a reçu de ses clients des commandes visant certains niveaux de vente de ses produits d'huile de krill à court terme, et elle prévoit maintenir les ventes pendant l'exercice en cours. Neptune possède actuellement un stock de produits d'huile de krill lui permettant d'effectuer des ventes pendant une période restreinte. Elle prévoit maintenir les ventes au cours des mois à venir, essentiellement grâce à des accords avec des partenaires.
- Les plans de Neptune liés à l'exploitation et à la vente de produits durant la période de transition jusqu'à ce que sa nouvelle usine soit opérationnelle ou que des accords de production à plus long terme soient conclus avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pourraient aider à équilibrer les flux de trésorerie et, surtout, contribueraient à atteindre les objectifs stratégiques de Neptune visant à maintenir les relations avec ses clients clés et à conserver ses principales parts de marché. Toutefois, on prévoit que, dans un avenir prévisible, les activités de Neptune, notamment lors d'une période de transition initiale, devraient entraîner des marges de ventes beaucoup moins élevées, comparativement aux marges de ventes habituelles réalisées avant l'incident.
- Jusqu'à l'incident, la croissance réelle et prévue de la production de Neptune provenait de l'agrandissement de son usine de Sherbrooke. L'objectif stratégique de Neptune d'externaliser une partie de sa production répond à des impératifs

stratégiques à court terme puisque Neptune ne tirera pas directement profit de son usine de production pendant une certaine période et amorce un changement stratégique à plus long terme, à savoir le passage d'un modèle de production provenant d'une usine unique à des sources de production plus diversifiées.

- Neptune entend poursuivre le développement de sa gamme de produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}), ainsi que conserver et défendre ses brevets et ses droits de propriété intellectuelle pour le NKO^{MD}, l'EKO^{MC} et ses produits candidats. De plus, elle continuera de maintenir et de développer son portefeuille de propriété intellectuelle de même que de le protéger de toute contrefaçon par des tiers.

Ressources humaines

Malgré la perte de ses installations de production opérationnelles, Neptune a affecté environ 30 de ses employés de Sherbrooke (10 à temps plein et 20 à temps partiel) aux travaux de reconstruction d'installations de production opérationnelles. Neptune a dû, compte tenu des circonstances, mettre à pied temporairement plus de 70 de ses employés à Sherbrooke et à son siège social de Laval. La durée de la mise à pied n'a pas été déterminée et dépendra de la capacité de Neptune à reprendre la production à de nouvelles installations de production opérationnelles. Neptune a mis sur pied un fonds d'entraide pour fournir de l'aide aux employés et aux familles les plus touchés par l'incident. Le fonds est actif et a permis le paiement de salaires à certains employés, provisoirement, après l'incident. Dorénavant, le fonds répondra aux besoins immédiats et urgents des familles des victimes, mais à plus long terme, Neptune souhaiterait qu'il soit maintenu et contribue à aider les employés dans le besoin. Neptune a mis sur pied un organisme sans but lucratif qui aidera à la collecte et à la redistribution des dons.

Les hauts dirigeants et les employés de Neptune ont accepté une réduction de salaire d'au moins 20 %, de manière provisoire, durant la mise en œuvre du Plan. Les montants associés à cette réduction de salaire pourront être versés, en tout ou en partie, à une date ultérieure, entre autres, dès la mise en œuvre du Plan et l'amélioration des résultats financiers de Neptune. Neptune et ses filiales ont offert une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions pour conserver leur personnel, ce qui compense en partie les réductions de salaire et sert d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Neptune s'attend à ce que la diminution de ses effectifs et les réductions des salaires lui permettent d'économiser environ 45 % de ses coûts de main-d'œuvre pendant que de telles mesures seront en place.

Finance, utilisation du produit de l'appel public à l'épargne et communications avec les investisseurs

Le 2 octobre 2012, Neptune a annoncé la clôture de son appel public à l'épargne pour un produit brut d'environ 34,1 millions de dollars américains. Si elle parvient à réaliser son plan avec succès et recouvre un montant suffisant grâce à ses polices d'assurance, en plus de ses mesures de réduction des coûts, Neptune estime que le produit tiré de l'appel public à l'épargne pourrait en fin de compte être attribué, sur une plus longue période que prévu au départ compte tenu de l'incident, essentiellement de la manière annoncée dans le cadre de l'appel public à l'épargne, si ce n'est qu'un montant d'environ 5,0 millions de dollars américains attribué initialement à l'agrandissement de son usine de Sherbrooke pourrait maintenant être autrement utilisé pour la fabrication des produits d'huile de krill, soit en lien avec la reconstruction d'installations de production opérationnelles ou avec la conclusion de partenariats et/ou d'accords avec des partenaires stratégiques pour la fabrication des produits d'huile de krill. À ce jour, une partie relativement modeste du produit net tiré de l'appel public à l'épargne destiné à soutenir Acasti dans le développement et la validation de CaPre^{MD} et autres produits candidats ainsi que NeuroBioPharm dans le développement et la validation de ses produits candidats a été déboursée.

Enquête sur l'incident et environnement

Neptune continue de collaborer avec les instances gouvernementales à l'enquête en cours visant à déterminer les causes de l'incident. D'ici la fin de l'enquête, Neptune ne pourra fournir d'autres renseignements concernant la cause de l'incident. Neptune poursuit sa collaboration avec les organismes gouvernementaux compétents relativement aux efforts de nettoyage du site. Neptune a également fourni au ministère de l'Environnement un plan de démantèlement et de décontamination pour l'usine détruite, accompagné d'un programme de suivi environnemental pour le sol, l'eau de surface et l'eau souterraine.

Activités des filiales de Neptune – Acasti et NeuroBioPharm

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les activités quotidiennes et les affaires d'Acasti n'ont pas été interrompues. CaPre^{MD}, le seul produit candidat à titre de médicament sur ordonnance d'Acasti, fait actuellement l'objet d'une étude clinique de phase II à double insu au Canada. Acasti a également publié le 13 août 2013 ses résultats de son étude clinique à essai ouvert (voir la section « Les filiales » pour les résultats de l'étude). Toute la documentation requise pour les deux essais a déjà été préparée. CaPre^{MD} et ONEMIA^{MD}, produits d'Acasti mis en marché aux États-Unis à titre « d'aliments thérapeutiques », étaient entreposés dans des installations aux États-Unis, et non à l'usine de Neptune visée par l'incident. Acasti doit sous-traiter la production d'une quantité additionnelle d'huile de krill pour maintenir la production d'ONEMIA^{MD} et les essais cliniques de phase III prévus de CaPre^{MD}. Avant que l'incident ne survienne à l'usine de production de Neptune, Acasti avait acquis la totalité de l'huile de krill de Neptune pour la production de CaPre^{MD} et d'ONEMIA^{MD}. Toutefois, en raison de l'incident, Acasti achète actuellement de l'huile de krill sur le marché libre afin de répondre aux besoins de production d'ONEMIA^{MD} et elle est à la recherche d'un tiers pouvant l'approvisionner temporairement en huile de krill et lui fournir des services de fabrication pour la production de CaPre^{MD} conformément à la réglementation visant les bonnes pratiques de fabrication en vigueur qu'impose la Food and Drug Administration des États-Unis (la « FDA »). Acasti a l'intention de s'approvisionner en huile de krill auprès de Neptune dès la reprise de sa production d'huile de krill. Acasti continuera de dépendre du soutien de Neptune, qui est son actionnaire majoritaire.

Bien qu'elle n'en soit qu'aux premières étapes de son développement, NeuroBio a l'intention de suivre son plan d'affaires et de poursuivre ses activités de recherche et développement, mais les échéances et le début de la commercialisation seront peut-être retardés. Le développement des produits candidats de NeuroBio a été retardé en raison de l'incident de novembre 2012 survenu à l'usine de Sherbrooke de Neptune. Les études précliniques et cliniques qui devaient commencer à la fin de 2012 ou au début de 2013 ont été reportés. Les études précliniques qui étaient en cours n'ont pas été interrompues. NeuroBio continuera également à compter sur le soutien de Neptune, qui est son actionnaire majoritaire.

NEPTUNE

Au cours du deuxième trimestre, Neptune a assisté à la « JMP Securities Healthcare Conference » à New York du 8 au 10 juillet 2013. Neptune a également profité de l'opportunité pour présenter mardi le 9 juillet à l'hôtel St. Regis à New York, devant un grand nombre d'investisseurs.

Le 12 juillet 2013, Neptune a annoncé qu'elle avait acquis suite à l'exercice d'un bon de souscription précédemment émis, 6 750 000 actions de catégorie A du capital d'Acasti, filiale détenue majoritairement par Neptune. Les actions furent acquises à un prix de 2,30 \$CAN par action suite à l'exercice du bon de souscription. Ce qui reflète un prix d'exercice total d'approximativement 15 000 \$. Ce bon de souscription fut délivré à Neptune conformément à l'entente de prépaiement des royalties du 4 décembre 2012 conclue entre Neptune et Acasti, entente en vertu de laquelle Acasti a exercé l'option intégrée dans le contrat de licence technologique exclusif du 7 août 2008 conclu entre Neptune et Acasti à payer à l'avance toutes les royalties futures payables en vertu du contrat de licence. À la suite de l'opération de prépaiement des royalties, Acasti n'est plus requis de payer des royalties à Neptune dans le cadre du contrat de licence pendant la durée de l'utilisation de la propriété intellectuelle sous licence. L'exercice du bon de souscription a augmenté la participation de Neptune dans Acasti d'environ 57% à environ 60% au 12 Juillet 2013. L'entente de prépaiement et l'émission des actions à Neptune furent approuvés par la Bourse de croissance TSX et des actionnaires désintéressés d'Acasti à l'assemblée annuelle des actionnaires d'Acasti tenue le 27 Juin 2013.

Le 16 juillet 2013, Neptune a annoncé que l'Office de la propriété intellectuelle du Canada lui avait accordé un brevet sur la composition (CA2,493,888) pour des phospholipides oméga-3 auxquels sont attachés des acides gras polyinsaturés, soit les principaux ingrédients bioactifs dans toutes les huiles de krill reconnues. Ce brevet est accordé pour le marché canadien et est valide jusqu'en 2022. Il couvre les nouvelles compositions de phospholipides synthétiques et/ou naturelles propres à la consommation humaine, et ce quel que soit le procédé d'extraction utilisé. Le brevet couvre les huiles de krill de Neptune, nommément l'huile de marque NKO®, et couvre également des huiles et des poudres extraites du krill et de différentes biomasses marines ou aquatiques contenant lesdits phospholipides liés aux EPA et/ou aux DHA, distribués et/ou vendus sur le marché canadien.

Le 26 août 2013, Neptune a annoncé qu'elle avait reçu un montant additionnel de 5 000 \$ en assurance liée à l'incident de novembre 2012 qui a détruit les installations de production de la Société à Sherbrooke, au Québec. Ce montant s'ajoute au 6 700 \$ reçu en date du 31 mai 2013, portant le total des recouvrements à ce jour à 11 700 \$. Comme indiqué précédemment, Neptune a une assurance qui couvre, entre autres, des dommages matériels, pertes d'exploitation et responsabilité civile jusqu'à concurrence des montants indiqués et sous réserve des limites des franchises et certaines exclusions.

LES FILIALES

Acasti Pharma Inc.

Durant la période de trois mois terminée le 31 août 2013, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament sur ordonnance candidat, le CaPre^{MD}, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MD}. Voici un résumé des points saillants de la période :

Le 31 juillet 2013, Acasti a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec un chef de file mondial dans les produits chimiques à base naturelle pour la production de matériels cliniques du CaPre^{MD} dans l'attente d'essais cliniques pharmacocinétiques et de phase III aux États-Unis et afin de justifier la demande d'approbation proposée d'un nouveau médicament expérimental.

Le point sur les essais cliniques

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2012, Acasti a entrepris deux essais cliniques de phase II : i) l'« **essai TRIFECTA** », étude clinique à double insu et randomisée, contrôlée contre placebo, qui vise principalement à évaluer les effets du CaPre^{MD} sur les triglycérides plasmatiques à jeun comparativement à un placebo avec des patients souffrant d'hypertriglycéridémie légère et d'hypertriglycéridémie sévère pour lesquelles les premiers patients ont été recrutés en octobre 2011, et ii) l'« **essai COLT** », essai clinique randomisé et à étiquette ouverte destiné à évaluer l'innocuité et l'efficacité pour le traitement d'hypertriglycéridémie légère et d'hypertriglycéridémie sévère, pour lequel les premiers patients ont été recrutés en décembre 2011. Acasti a continué à recruter des patients pour ses essais cliniques et réalisé des progrès à cet égard durant la période de trois mois terminée le 31 août 2013.

En mars 2013, les données cliniques provisoires provenant de 157 patients recrutés pour participer à l'essai COLT, ayant pris pendant quatre semaines 0,5, 1,0, 2,0 ou 4,0 grammes de CaPre^{MD} par jour, ont été évaluées, et une réduction importante sur le plan clinique et statistiquement significative d'au plus 23 % ($p < 0,05$) de leurs taux de triglycérides, comparativement aux résultats qu'aurait donné un traitement standard, a été constatée. L'essai clinique COLT évalue l'efficacité du CaPre^{MD} sur des patients en prenant en considération que le traitement standard peut correspondre à tout traitement que les médecins traitants considèrent comme adéquat, y compris la modification de modes de vie, la prise d'hypolipémiants comme les statines et les fibrates, dont 86 % des patients analysés dans l'essai clinique COLT présentaient des taux de triglycérides de référence d'entre 200 mg/dl et 499 mg/dl (de 2,28 mmol/L à 5,69 mmol/L), et qu'après les quatre premières semaines aucun effet indésirable grave n'a été signalé.

Le 22 mai 2013, Acasti a annoncé que le recrutement de patient pour l'essai COLT avait été complété.

Le 13 août 2013, Acasti a annoncé des résultats positifs de son essai COLT, dans le cadre duquel l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} ont été démontrées tout comme des réductions importantes de triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g. L'étude a atteint son objectif principal de démontrer l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de bénigne à grave. Après seulement quatre semaines de traitement, CaPre^{MD} a donné lieu à une réduction statistiquement importante de triglycéride en comparaison au traitement de référence. Les patients qui ont reçu des doses quotidiennes de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant quatre semaines ont obtenu une diminution de triglycéride moyenne de 15,5 % par rapport au taux de référence et une amélioration absolue moyenne de 18,1 % par rapport au traitement de référence. Les résultats ont également démontré des bienfaits accrus après huit semaines de traitement, alors que les patients qui recevaient une dose quotidienne de 4,0 g de CaPre^{MD} obtenaient une diminution de triglycéride moyenne de 21,6 % et une amélioration absolue moyenne de 14,3 % par rapport au traitement de référence, dans le cadre duquel, en raison d'un rajustement pour tenir compte des médicaments destinés à abaisser le taux de lipides, une amélioration importante des taux de triglycéride a été observée pendant l'essai de la

quatrième à la huitième semaine. Aucune situation défavorable significative n'a été déclarée, ce qui indique que CaPre^{MD} est sécuritaire et tolérable aux doses mises à l'essai. De plus, des données ont révélé un ratio favorable de risque par rapport aux avantages pour CaPre^{MD} puisque les patients qui recevaient des doses de CaPre^{MD} présentaient un risque plus faible de subir un effet défavorable que pour le groupe qui recevait le traitement de référence. En outre, après avoir doublé la dose quotidienne de CaPre^{MD} pour les semaines quatre à huit, les résultats ont démontré un lien entre la dose et la réponse, ce qui indique une efficacité soutenue et accrue de CaPre^{MD} après une période de huit semaines. L'efficacité de CaPre^{MD} à toutes les doses et l'augmentation de l'effet avec la hausse de la dose supposent que CaPre^{MD} peut être titré pour ainsi permettre aux médecins d'ajuster la dose afin de mieux gérer les besoins médicaux des patients.

Onemia^{MD}

Durant la période de trois mois terminée le 31 août 2013, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia^{MD} aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia^{MD} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia^{MD} servent à financer partiellement ses projets de recherche et développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

NeuroBioPharm Inc.

Les développements des produits candidats de NeuroBioPharm, ont débutés durant l'exercice financier terminé le 28 février 2009. Les produits candidats de NeuroBioPharm sont MPL VI, MPL VII, MPL VIII et MPL IX et leurs indications respectives et le stade de développement sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Produit	Marché	Indication	Stade de développement	Année de lancement (calendrier)
MPL VI	Aliment médical	Prévention du déclin cognitif	Préclinique	n/a
MPL VII	Aliment médical	Troubles de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage	Préclinique	2014
MPL VIII	Aliment médical	TDAH	Préclinique	2014
MPL IX	Médicament sous ordonnance	Maladies neurologiques	Préclinique	n/a

En 2009, NeuroBioPharm avait préalablement complété une étude préclinique en collaboration avec NeuroCode AG (Wetzlar, Allemagne), une équipe d'experts reconnus dédiés au profilage spécifique d'ingrédients pharmaceutiques actifs par le biais des spectres de pouvoir électro-encéphalographique (« EEG ») des rats conscients en mouvement. Les objectifs de l'étude étaient (a) déterminer la nature et l'ampleur des effets du nouveau candidat d'un aliment médical de NeuroBioPharm, NKPL (MPL VIII)) sur l'activité électrique du cerveau, et (b) caractériser les effets EEG sur les médicaments standards pour le système nerveux. Les résultats ont démontrés, avec la plus faible dose quotidienne du produit testé, un effet significatif ressemblant fortement (de 80 % et 100 %) à l'activité du méthylphénidate ou Ritalin®, un médicament reconnu comme l'étalon référence pour le traitement du déficit de l'attention avec hyperactivité (« TDAH »). Ces données encourageantes sur le TDAH pourraient mener au développement d'une alternative naturelle et sûre, et/ou d'un traitement concomitant au Ritalin®.

En 2010-2011, NeuroBioPharm a complété un essai clinique évaluant l'effet d'un aliment médical (un dérivé Neptune Krill Oil) chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer modérée. L'essai a été mené dans plusieurs sites dans différentes provinces du Canada. NeuroBioPharm a l'intention de mener des recherches sur les mécanismes d'action afin de mieux cibler les patients qui pourraient bénéficier d'un traitement.

En 2012, des études mécanistiques précliniques ont été lancées sur les effets cognitifs comportementaux afin de soutenir le pipeline de NeuroBioPharm. NeuroBioPharm a commencé à développer un modèle préclinique afin de mesurer le niveau de production de neurotransmetteurs dans différentes parties du cerveau. Le modèle est destiné à tester les différents produits candidats de NeuroBioPharm pour confirmer certains mécanismes d'action, pour mesurer l'impact comportemental sur le TDAH et de sélectionner les meilleures applications possibles pour les produits de NeuroBioPharm.

NeuroBioPharm a également progressé dans l'établissement de protocoles précliniques et cliniques pour l'étude des mécanismes d'action et la démonstration des bienfaits de ses produits candidats. Toutefois, le développement de NeuroBioPharm a été retardé par l'incident qui a eu lieu en novembre 2012 à l'usine de Neptune à Sherbrooke.

L'étude prospective observationnelle sur le TDAH et l'étude prospective observationnelle sur la mémoire, la concentration et troubles de l'apprentissage qui ont été planifiées pour démarrer fin 2012 - début 2013 ont été reportées à l'automne 2013. Les études précliniques qui étaient en cours, y compris le développement du modèle capable de mesurer le niveau de production de neurotransmetteurs dans différentes parties du cerveau, n'ont pas été interrompues. Alors que NeuroBioPharm a l'intention de s'en tenir à son plan d'affaires et à poursuivre ses activités de recherche et développement, les échéanciers et le début de la commercialisation pourraient être retardés.

Deux études cliniques phase II sont en préparation avec MPL VII et MPL VIII et NeuroBioPharm décidera à l'automne 2013, selon les résultats précliniques et les résultats des études prospectives observationnelles, de lancer ou non ces études cliniques.

NeuroBioPharm a lancé en octobre 2013 une étude prospective chez des enfants de 6 à 15 ans, avec des symptômes de TDAH. Cette étude prospective menée avec un précurseur du produit candidat de NeuroBioPharm permettra de cibler les gens pouvant bénéficier du traitement et d'établir les outils d'évaluation ainsi que les paramètres statistiques nécessaires à l'obtention de la puissance statistique recherchée pour une future étude clinique pivot. Ce mode de fonctionnement en deux étapes permet de réduire le risque associé à la réalisation d'étude clinique de grande envergure, de même que les coûts associés aux développements cliniques de NeuroBioPharm.

NeuroBioPharm a l'intention de mener une étude prospective en deux étapes chez des enfants de 6 à 15 ans présentant des symptômes du TDAH. Cette étude prospective a pour but de déterminer, dans un premier temps, les bienfaits des phospholipides oméga-3 comme un ajout à la pharmacothérapie contre le TDAH par rapport à un traitement avec phospholipides oméga-3 seulement et, dans un deuxième temps, la possibilité de diminution de la pharmacothérapie contre le TDAH. En outre, les effets secondaires de la pharmacothérapie contre le TDAH seront documentés tout au long de l'étude pour contrôler s'il y a une diminution des effets secondaires avec un traitement aux phospholipides oméga-3.

En octobre 2013, NeuroBioPharm mettra en place une étude prospective observationnelle sur les troubles de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage. Cette étude observationnelle, chez des gens âgés de 65 à 75 ans, utiliserait une méthode innovante permettant de quantifier la vitesse d'apprentissage en fonction de la capacité de concentration. Les données recueillies par cette étude aideront à choisir les outils d'évaluation appropriés et de déterminer les paramètres statistiques afin de concevoir une étude clinique pivot.

NeuroBioPharm a également l'intention de mener une étude prospective observationnelle sur les troubles cognitifs dans la population plus âgée. Cette étude observationnelle chez les personnes de plus de 60 ans devrait aider à évaluer l'effet des phospholipides oméga-3 sur la cognition, le comportement dépressif, la fonctionnalité et la qualité de vie. Cette étude de faisabilité permettra de déterminer la sensibilité et la précision des outils d'évaluation et permettra d'examiner l'effet du produit candidat sur la dépression. En outre, les données recueillies seront utilisées pour déterminer les paramètres statistiques appropriés afin de concevoir une étude clinique pivot.

NeuroBioPharm estime qu'elle atteindra d'abord la production commerciale de ses aliments médicaux au cours du quatrième trimestre de l'année calendrier 2014. Cet échéancier dépend de la capacité de Neptune à reprendre ses opérations. Afin de compléter ou d'initier des études précliniques/cliniques pour supporter l'efficacité et la sécurité de ses produits candidats, NeuroBioPharm estime que des investissements d'environ 280 \$ seront nécessaires au cours de 2013 et 2014.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012. Ces informations sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires non audités et des notes y afférentes pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012 et devraient être lues en parallèle avec les notes y afférentes.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées le		Périodes de six mois terminées le	
	31 août		31 août	
	2013 (non vérifiés) \$	2012 (non vérifiés) \$	2013 (non vérifiés) \$	2012 (non vérifiés) \$
Produits des ventes	5 346	8 097	11 436	14 246
BAlIA ajusté ¹	(6 027)	(704)	(9 965)	(562)
Perte nette	(5 052)	(4 684)	(10 467)	(6 379)
Perte nette et résultat global attribuable aux propriétaires de la Société	(3 570)	(3 895)	(8 036)	(4 878)
Résultat par action				
De base	(0,06)	(0,08)	(0,13)	(0,10)
Dilué	(0,06)	(0,08)	(0,13)	(0,10)
Actif total	67 445	49 265	67 445	49 265
Fonds de roulement ²	33 009	17 783	33 009	17 783
Capitaux propres	54 014	32 085	54 014	32 085
Prêts et emprunts (incluant la portion à court terme)	1 949	5 102	1 949	5 102
Principaux ratios (en pourcentage des produits)				
Marge brute	12 %	38 %	11 %	47 %
Frais de vente	10 %	8 %	9 %	8 %
Frais généraux et charges administratives	146 %	62 %	109 %	56 %
Charges de recherche et développement	46 %	18 %	35 %	23 %
BAlIA ajusté	(113 %)	(9 %)	(87 %)	(4 %)

¹ Le BAlIA ajusté (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Neptune obtient une mesure du BAlIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations et dépréciations et autres coûts et les recouvrements des assurances reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures dans le calcul de son BAlIA ajusté.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant le passif à court terme de l'actif à court terme. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

CONCILIATION DE LA PERTE AVANT IMPÔTS, INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS AJUSTÉ (BAIIA ajusté)

Une conciliation du BAIIA ajusté est présentée dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures non prescrites pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les entreprises avertissent leurs lecteurs du fait que les mesures des résultats et d'autres mesures présentées selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et ne peuvent vraisemblablement pas être comparées à des mesures du même type utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être examinées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les fluctuations causées par certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de notre performance d'exploitation, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté consolidé en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations, et les dépréciations et autres coûts et les recouvrements des assurances reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également dans l'établissement du BAIIA ajusté consolidé les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments, puisqu'ils sont des charges hors caisse, des éléments qui ne peuvent être influencés par la direction à court terme, ou des éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

Conciliation des informations financières non-IFRS

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées le		Périodes de six mois terminées le	
	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(5 052)	(4 684)	(10 467)	(6 379)
Ajouter (déduire)				
Amortissement	75	187	149	375
Charges financières excluant le changement dans la juste valeur des dérivés	71	42	74	79
Rémunération à base d'actions	3 994	3 068	6 091	4 689
(Gain) perte sur change	(115)	287	(112)	55
Recouvrements des assurances	(5 000)	-	(5 700)	-
Changement dans la juste valeur des dérivés	-	396	-	619
BAIIA ajusté	(6 027)	(704)	(9 965)	(562)

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars, sauf les données par actions)

Comme expliqué dans d'autres sections, les revenus de la Société sont présentement générés par le secteur nutraceutique. Les secteurs cardiovasculaires et neurologiques conduisent des activités de recherche et ont réalisé des pertes depuis leur fondation. Les résultats trimestriels sont présentés comme suit.

Exercice se terminant le 28 février 2014

	Total \$	Premier trimestre \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits	11 436	6 090	5 346		
BAIIA ajusté ¹	(9 965)	(3 938)	(6 027)		
Perte nette	(10 467)	(5 415) ⁴	(5 052) ⁵		
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(8 036)	(4 466) ⁴	(3 570) ⁵		
Résultat de base par action	(0,13)	(0,07)	(0,06)		
Résultat dilué par action	(0,13)	(0,07)	(0,06)		

Exercice terminé le 28 février 2013

	Total \$	Premier Trimester \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits	25 864	6 148	8 098	7 027	4 591
BAIIA ajusté ¹	(5 797)	142	(703)	(629)	(4 607)
Perte nette	(19 962)	(1 695)	(4 683)	(12 437) ²	(1 147) ²⁻³
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(16 770)	(983)	(3 895)	(11 668) ²	(224) ²⁻³
Résultat de base par action	(0,31)	(0,02)	(0,08)	(0,21)	(0,01)
Résultat dilué par action	(0,31)	(0,02)	(0,08)	(0,21)	(0,01)

Exercice terminé le 29 février 2012

	Total \$	Premier Trimester \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits et autres revenus	19 124	4 284	4 353	5 120	5 367
BAIIA ajusté ¹	(2 593)	(167)	(908)	(743)	(775)
Perte nette	(4 593)	(1 259)	(1 768)	(1 433)	(133)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	(1 928)	(838)	(1 075)	(506)	491
Résultat de base par action	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)
Résultat dilué par action	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)

1 Le BAIIA ajusté (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations ainsi que les pertes et coûts, et recouvrements des assurances reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'année financière. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures dans le calcul de son BAIIA ajusté.

2 Inclus les dépréciations et coûts relatifs à l'explosion de l'usine de 8 464 \$ et 1 627 \$ pour les troisièmes et quatrièmes trimestres respectivement.

3 Inclus les recouvrements des assurances de 6 000 \$.

4 Inclus les recouvrements des assurances de 700 \$.

5 Inclus les recouvrements des assurances de 5 000 \$.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables formant trois entités juridiques distinctes : le premier implique la fabrication et la commercialisation des produits nutraceutiques (Neptune), le deuxième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies cardiovasculaires (Acasti) et le troisième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies neurologiques (NeuroBioPharm).

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013, tous les revenus ont été générés par le secteur nutraceutique à l'exception d'un montant de ventes non significatif des produits non pharmaceutiques d'Acasti. La continuité des opérations du groupe consolidé est présentement supportée par les revenus de Neptune et les financements récents réalisés par Neptune et Acasti. Les opérations d'Acasti se situent au niveau de la phase commerciale pour le produit « medical food », Onemia^{MC}, et au niveau de la phase II pour le programme de développement de son principal médicament sur ordonnance candidat, CaPre^{MD}. Les opérations de NeuroBioPharm en sont aux premiers stades du développement d'aliments médicaux composés de phospholipides oméga-3, des produits en vente libre et des médicaments sur ordonnance.

Présentement, les produits d'huile de krill de Neptune sont actuellement vendus dans le secteur nutraceutique. Aucun produit d'Acasti et de NeuroBioPharm ne génère présentement de revenus, sauf Onemia^{MC}, qui a généré des revenus de 273 \$ au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013.

Les flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la section suivante. À l'exception de ceux décrits ci-dessous, les flux de trésorerie consolidés sont consistants avec ceux du secteur nutraceutique.

Information financière par secteur

(en milliers de dollars)

Les tableaux suivants présentent l'information par secteur (après éliminations inter-secteurs)

Période de trois mois terminée le 31 août 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	5 080	266	-	5 346
BAIIA ajusté	(4 058)	(1 703)	(266)	(6 027)
Perte nette	(1 779)	(2 685)	(588)	(5 052)
Actif total	61 343	5 170	932	67 445
Fonds de roulement	28 563	3 655	791	33 009
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(1 779)	(2 685)	(588)	(5 052)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	74	1	-	75
Charges financières	70	1	-	71
Rémunération à base d'actions	2 679	993	322	3 994
Gain sur change	(102)	(13)	-	(115)
Recouvrements des assurances	(5 000)	-	-	(5 000)
BAIIA ajusté	(4 058)	(1 703)	(266)	(6 027)

Période de six mois terminée le 31 août 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	11 163	273	-	11 436
BAIIA ajusté	(6 721)	(2 788)	(456)	(9 965)
Perte nette	(5 158)	(4 310)	(999)	(10 467)
Actif total	61 343	5 170	932	67 445
Fonds de roulement	28 563	3 655	791	33 009
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(5 158)	(4 310)	(999)	(10 467)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	147	2	-	149
Charges financières	72	2	-	74
Rémunération à base d'actions	4 014	1 534	543	6 091
Gain sur change	(96)	(16)	-	(112)
Recouvrements des assurances	(5 700)	-	-	(5 700)
BAIIA ajusté	(6 721)	(2 788)	(456)	(9 965)

Période de trois mois terminée le 31 août 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	7 860	237	-	8 097
BAIIA ajusté	504	(961)	(247)	(704)
Perte nette	(2 797)	(1 513)	(374)	(4 684)
Actif total	40 917	7 085	1 263	49 265
Fonds de roulement	10 578	6 229	976	17 783
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(2 797)	(1 513)	(374)	(4 684)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	185	2	-	187
Charges financières	41	1	-	42
Rémunération à base d'actions	2 418	523	127	3 068
Perte sur change	260	26	-	286
Changement dans la juste valeur des dérivés	397	-	-	397
BAIIA ajusté	504	(961)	(247)	(704)

Période de six mois terminée le 31 août 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	13 995	251	-	14 246
BAIIA ajusté	1 793	(1 850)	(505)	(562)
Perte nette	(2 749)	(2 897)	(733)	(6 379)
Actif total	40 917	7 085	1 263	49 265
Fonds de roulement	10 578	6 229	976	17 783
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(2 749)	(2 897)	(733)	(6 379)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	371	4	-	375
Charges financières	78	1	-	79
Rémunération à base d'actions	3 408	1 053	228	4 689
Perte (gain) sur change	66	(11)	-	55
Changement dans la juste valeur des dérivés	619	-	-	619
BAIIA ajusté	1 793	(1 850)	(505)	(562)

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS
Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation pour le second trimestre terminé le 31 août 2013 se sont chiffrés à 5 346 \$, ce qui représente une baisse de 51 % par rapport à 8 097 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2012. Les produits d'exploitation pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 se sont chiffrés à 11 436 \$, ce qui représente une baisse de 25 % par rapport à 14 246 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2012. Puisque l'usine de Sherbrooke n'était pas en opération au cours des deux derniers trimestres, les revenus pour les premier et deuxième trimestres terminés le 31 août 2013 proviennent principalement de ventes d'huile de krill acquise par la Société via des arrangements temporaires à court terme qui ont permis à Neptune de rebâtir un certain inventaire d'huile de krill et produisant des marges beaucoup plus modestes. Neptune a maintenu la majorité de ses parts de marché en fournissant au marché une huile de krill générique et cette façon de faire devrait continuer jusqu'à la reprise de la production de son produit haut de gamme NKO®.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes des produits d'exploitation. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance et des coûts d'entretien et de mise en service.

Le tableau qui suit présente la marge brute en dollars ainsi qu'en pourcentage des produits pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 31 août 2012 :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de six mois terminées le</u>	
	2013	<u>31 août</u> 2012	2013	<u>31 août</u> 2012
Marge brute	647	3 053	1 252	6 662
Marge brute en pourcentage des produits	12 %	38 %	11 %	47 %

La marge brute du second trimestre terminé le 31 août 2013 s'est chiffrée à 647 \$ ou 12 % des produits comparativement à 3 053 \$ ou 38 % des produits pour la période correspondante de 2012. La marge brute pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 s'est chiffrée à 1 252 \$, \$ ou 11 % des produits comparativement à 6 662 \$ ou 47 % des produits pour la période correspondante de 2012. La réduction de la marge brute est principalement attribuable à l'incident du 8 novembre 2012 puisque

la majorité des revenus furent générés par la vente d'huile de krill acquise par la Société via des arrangements temporaires à court terme générant de même coup des marges plus modestes. Néanmoins, la Société a à tout de même maintenu sa marge brute au-dessus de 10 % pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013.

Frais de vente

Les frais de vente pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 31 août 2012 s'établissent comme suit :

	Périodes de trois mois terminées le		Périodes de six mois terminées le	
	2013	31 août 2012	2013	31 août 2012
Frais de vente	516	619	1 045	1 190
Frais de vente en pourcentage des produits	10 %	8 %	9 %	8 %

Les frais de vente se sont élevés à 516 \$ ou 10 % des produits pour le second trimestre terminé le 31 août 2013, comparativement à 619 \$ ou 8 % des produits pour la période correspondante de 2012. Les frais de vente pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 se sont chiffrés à 1 045 \$ ou 9 % des produits comparativement à 1 190 \$ ou 8 % des produits pour la période correspondante de 2012. La diminution en dollars pour le premier et deuxième trimestre est principalement attribuable à la réduction des efforts de ventes et marketing suite à l'incident du 8 novembre 2012 survenu à l'usine de Sherbrooke. La Société prépare actuellement son approche de vente et marketing et mettra sur pied une nouvelle stratégie qui devrait être implantée conjointement avec la reprise de la production.

Frais généraux et charges administratives

Les frais généraux et charges administratives pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 31 août 2012 s'établissent comme suit :

	Périodes de trois mois terminées le		Périodes de six mois terminées le	
	2013	31 août 2012	2013	31 août 2012
Frais généraux et charges administratives	7 814	4 994	12 461	7 957
Frais généraux et charges administratives en pourcentage des produits	146 %	62 %	109 %	56 %

Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 7 814 \$ ou 146 % des produits pour le second trimestre terminé le 31 août 2013, comparativement à 4 994 \$ ou 62 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 2 820 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Les frais généraux pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 se sont chiffrés à 12 461 \$, comparativement à 7 957 \$ ou 56 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 4 504 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Cette hausse du second trimestre par rapport à 2012 s'explique en partie par une augmentation des frais d'entreposage de 736 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke. De ce fait, l'achat de matières premières ainsi que les autres sources alternatives d'approvisionnement entreposées durant le trimestre ont eu pour conséquence qu'aucune imputation des coûts d'entreposages ne furent imputés dans le coût des marchandises vendues pour la période courante. La hausse est également attribuable à l'augmentation des frais juridiques de 1 194 \$ par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente en raison d'une augmentation des frais de défense de notre propriété intellectuelle. Enfin, l'augmentation pour le deuxième trimestre par rapport à la période correspondante de l'année 2012 fut également attribuable à l'augmentation des charges de rémunération à base d'actions de 702 \$ attribuable aux octrois d'unités d'actions restreintes à des consultants, dirigeants et employés. La hausse des frais généraux et charges administratives pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 par rapport à la période correspondante de l'année précédente s'explique en partie par une augmentation des frais d'entreposage de 1 215 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke. De ce fait, l'achat de matières premières ainsi que les autres sources alternatives d'approvisionnement entreposées durant le trimestre ont eu pour conséquence qu'aucune imputation des coûts d'entreposages ne furent imputés dans le coût des marchandises vendues pour la période courante. La hausse est également attribuable à l'augmentation des frais juridiques de 1 823 \$ par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente en raison d'une augmentation des frais de défense de notre propriété intellectuelle. Enfin, l'augmentation pour le

deuxième trimestre par rapport à la période correspondante de l'année 2012 fut également attribuable à l'augmentation des charges de rémunération à base d'actions de 1 213 \$ attribuable aux octrois d'unités d'actions restreintes à des consultants, administrateurs, dirigeants et employés.

Charges de recherche et développement

Les charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt, pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 31 août 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de six mois terminées le</u>	
	2013	<u>31 août</u> 2012	2013	<u>31 août</u> 2012
Charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt	2 442	1 445	4 026	3 223
Charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt, en pourcentage des produits	46 %	18 %	35 %	23 %

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 2 442 \$ ou 46 % des produits pour le second trimestre terminé le 31 août 2013 comparativement à 1 445 \$ ou 18 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 997 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Les charges de recherche et de développement pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 se sont chiffrées à 4 026 \$ ou 35 % des produits comparativement à 3 223 \$ ou 23 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 803 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Ces augmentations sont attribuables à l'augmentation des charges du programme clinique dans le secteur cardiovasculaire.

Charges financières

Les charges financières pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 31 août 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de six mois terminées le</u>	
	2013	<u>31 août</u> 2012	2013	<u>31 août</u> 2012
Charges financières	71	439	74	698
Charges financières en pourcentage des produits	1 %	5 %	1 %	5 %

Les charges financières se sont chiffrées à 71 \$ ou 1 % des produits pour le second trimestre terminé le 31 août 2013 comparativement à 439 \$ ou 5 % des produits pour la période correspondante de 2012, une diminution de 368 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Les charges financières pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 se sont chiffrées à 74 \$ ou 1 % des produits comparativement à 698 \$ ou 5 % des produits pour la période correspondante de 2012, une diminution de 624 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Ces diminutions des charges financières sont principalement attribuables à la réévaluation de la juste valeur des dérivés d'instruments financiers au cours des périodes de 2012 ainsi qu'au remboursement de la dette à long terme de l'usine de Sherbrooke suite à l'incident du 8 novembre 2012.

Gain (perte) sur change

Les gains (pertes) sur change pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 31 août 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de six mois terminées le</u>	
	2013	<u>31 août</u> 2012	2013	<u>31 août</u> 2012
Gain (perte) sur change	116	(287)	112	(55)
Gain (perte) sur change en pourcentage des produits	2 %	(4 %)	1 %	(1 %)

Le gain sur change s'est chiffré à 116 \$ ou 2 % des produits pour le second trimestre terminé le 31 août 2013, comparativement à une perte sur change de 287 \$ ou 4 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 403 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Le gain sur change pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 s'est chiffré à 112 \$ ou 1 % des produits comparativement à une perte sur change de 55 \$ ou 1 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 167 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. L'augmentation du gain sur change au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013 sont principalement attribuables à l'appréciation du dollar américain sur le dollar canadien.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à (6 027 \$) pour la période de trois mois terminée le 31 août 2013, comparativement à (704 \$) pour la période de trois mois terminée le 31 août 2012, une diminution de 5 323 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Le BAIIA ajusté s'est chiffré à (9 965 \$) pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, comparativement à (562 \$) pour la période de six mois terminée le 31 août 2012, une diminution de 9 403 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. La diminution du BAIIA ajusté au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2013 comparativement à la période correspondante de 2012 est principalement attribuable à la diminution de la marge brute suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke ainsi qu'à la baisse des revenus. En outre, cette baisse du BAIIA ajusté au second trimestre par rapport à 2012 s'explique en partie par une augmentation des frais d'entreposage de 736 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke. De ce fait, l'achat de matières premières ainsi que les autres sources alternatives d'approvisionnement entreposées durant le trimestre ont eu pour conséquence qu'aucune imputation des coûts d'entreposages ne furent imputés dans le coût des marchandises vendues pour la période courante. La baisse est également attribuable à l'augmentation des frais juridiques de 1 194 \$ par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente en raison d'une augmentation des frais de défense de notre propriété intellectuelle. Enfin, la diminution du BAIIA ajusté fut également attribuable à l'augmentation des charges de recherche et développement de 997 \$ attribuable l'augmentation des charges du programme clinique dans le secteur cardiovasculaire. La baisse du BAIIA ajusté pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 par rapport à la période correspondante de l'année précédente est principalement attribuable à la diminution de la marge brute suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke ainsi qu'à la baisse des revenus. En outre, la baisse du BAIIA ajusté pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 par rapport à la période correspondante de l'année précédente s'explique en partie par une augmentation des frais d'entreposage de 1 215 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke. De ce fait, l'achat de matières premières ainsi que les autres sources alternatives d'approvisionnement entreposées durant le trimestre ont eu pour conséquence qu'aucune imputation des coûts d'entreposages ne furent imputés dans le coût des marchandises vendues pour la période courante. La baisse est également attribuable à l'augmentation des frais juridiques de 1 823 \$ par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente en raison d'une augmentation des frais de défense de notre propriété intellectuelle. Enfin, la diminution du BAIIA ajusté fut également attribuable à l'augmentation des charges de recherche et développement de 803 \$ attribuable l'augmentation des charges du programme clinique dans le secteur cardiovasculaire.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette consolidée pour la période de trois mois terminée le 31 août 2013 de (5 052 \$), comparativement à (4 684 \$) pour la période de trois mois terminée le 31 août 2012. La Société a réalisé une perte nette consolidée pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 de (10 467 \$), comparativement à (6 379 \$) pour la période de six mois terminée le 31 août 2012. L'augmentation de la perte nette consolidée pour la période de trois mois terminée le 31 août 2013 comparativement à la période correspondante de l'année précédente est principalement attribuable à la

diminution de la marge brute et des revenus, l'augmentation des frais d'entreposage de 736 \$ et des frais légaux de 1 194 \$ ainsi que des charges de recherche et développement de 997 \$. Finalement, l'augmentation de la perte nette consolidée pour la période de trois mois terminée le 31 août 2013 comparativement à la période correspondante de l'année précédente est également attribuable à l'augmentation des charges de rémunération à base d'actions de 926 \$ attribuable aux octrois d'unités d'actions restreintes à des consultants, dirigeants et employés contrebalancé par les recouvrements d'assurances de 5 000 \$. L'augmentation de la perte nette consolidée pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 comparativement à la période correspondante de l'année précédente est principalement attribuable à la diminution de la marge brute et des revenus, l'augmentation des frais d'entreposage de 1 215 \$ et des frais légaux de 1 823 \$ ainsi que des charges de recherche et développement de 803 \$. Finalement, l'augmentation de la perte nette consolidée pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 comparativement à la période correspondante de l'année précédente est également attribuable à l'augmentation des charges de rémunération à base d'actions de 1 402 \$ attribuable aux octrois d'unités d'actions restreintes à des consultants, administrateurs, dirigeants et employés contrebalancé par les recouvrements d'assurances de 5 700 \$.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités pour un montant de 7 200 \$, comparativement à une diminution de 1 609 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2012. La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est principalement attribuable à une plus grande perte pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, comparativement à la période correspondante de l'année précédente. La diminution des liquidités est également attribuable à la variation nette des éléments hors caisse du fond de roulement, principalement par l'augmentation des débiteurs pour un montant de 2 184 \$ et des stocks pour un montant de 1 542 \$ partiellement contrebalancée par l'augmentation des créditeurs de 1 322 \$.

Activités d'investissement

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, les activités d'investissement ont engendré une augmentation des liquidités pour un montant de 207 \$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'échéance de placements à court terme pour un montant de 8 925 \$ partiellement contrebalancé par une augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 3 262 \$, relié au plan de reconstruction de l'usine de Sherbrooke et de l'acquisition de placements à court terme pour un montant de 5 287 \$. En 2012, les activités d'investissement ont engendré une diminution des liquidités de 792 \$, principalement causée par l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant de 6 226 \$ contrebalancé par l'échéance de placements à court terme pour un montant de 5 607 \$.

Activités de financement

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités pour un montant de 1 570 \$ principalement attribuable au produit de l'exercice d'options de 1 234 \$ et au produit de l'exercice d'options et de bons de souscription des filiales de 446 \$. Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2012, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités de 2 513 \$, principalement causée l'augmentation de prêts et emprunts pour un montant de 3 037 \$ ainsi que par le produit de l'exercice de bons de souscription pour un montant de 541 \$ et le produit de l'exercice d'options pour un montant de 501 \$. Cette augmentation fut partiellement contrebalancée par le remboursement de prêts et emprunts pour un montant de 1 507 \$.

Globalement, en tenant compte de l'ensemble des flux de trésorerie, la Société a diminué sa trésorerie de 5 379 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2013.

Au 31 août 2013, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 19 532 \$.

Également, au 31 août 2013, la Société avait ligne de crédit non utilisée de 200 \$ pour des contrats de change.

La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles, ses revenus d'intérêts prévus, ses recouvrements d'assurance anticipés, ses collaborations de recherche et ses contrats de licence, ses crédits d'impôt à la recherche ainsi que son accès aux marchés financiers sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour l'exercice en cours. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à l'explosion de l'usine, au processus d'approbation réglementaire, aux résultats des essais cliniques, la capacité de la Société de reprendre la production et de continuer à commercialiser avec succès des produits nutraceutiques et de maintenir une part de marché pour les produits d'huile de krill et à la capacité de la Société d'obtenir et de conclure d'autres licences, ententes de partenariat et/ou autres ententes, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités futures.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Il n'y a eu aucun changement important ayant affecté nos obligations contractuelles et activités hors bilan durant la période de six mois terminée le 31 août 2013.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Éventualités

Le ou vers le 27 janvier 2010, la Société et Acasti ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 \$.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 \$. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa. Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. and Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 5 février 2013, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 30 décembre 2011, Enzymotec USA Inc. a déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle il nie toute contrefaçon du brevet, demande une déclaration d'invalidité et réclame les coûts et des dommages. Le 30 décembre 2011, Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 14 janvier 2013, Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides. Les brevets d'Aker revendiquent une composition d'huile de krill et des méthodes d'extraction qui, de l'avis de la Société, ne sont pas nouvelles et qui ne sont donc en conséquence pas des inventions brevetables, puisque la Société commercialisait son huile de krill NKO bien des années avant le dépôt des demandes de brevets d'Aker en Australie. Les parties procèderont sous peu aux interrogatoires.

Le 29 Janvier 2013, la Société a déposé une plainte en vertu de l'article 337 de l'*US Tariff Act* de 1930 devant le *United States International Trade Commission*, alléguant que Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique, Enzymotec Limited, Enzymotec USA, Inc., Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc., une division de Pharmachem Laboratories Inc. se livrent à des pratiques commerciales déloyales de par, entre autre, l'importation, la vente pour l'importation et à la vente après l'importation de certains produits à base de krill, à savoir une pâte de krill et des huiles de krill, qui violent directement ou indirectement une ou plusieurs revendications des brevets américains US8,278,351 et US8,383,675 de la Société. L'enquête a été instituée officiellement le 11 avril 2013, les interrogatoires et les dépôts des expertises sont présentement en cours, et une date pour le début du procès a été fixée pour le 10 décembre 2013.

Le 26 septembre 2013, la Société a conclu une entente de règlement avec Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc. (collectivement les « Défendeurs »). Dans le cadre du règlement, Neptune a accordé une licence mondiale, non exclusive, et comportant le paiement de redevances, aux Défendeurs, leur permettant de commercialiser et de vendre dans le marché nutraceutique des produits contenant des composants extraits du krill. Les Défendeurs ont également accepté de payer à Neptune une redevance supplémentaire pour la fabrication et la vente de produits du krill antérieures à la date de l'accord en vigueur. La poursuite de Neptune est toujours active à l'encontre des autres défendeurs.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antartic USA Inc., Aker Biomarine Antartic AS, Schiff Nutrition Group Inc., et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour la contrefaçon du brevet US 8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC pour la contrefaçon du brevet US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS pour la contrefaçon des brevets US8,030,348, US8,278,351 et US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société. Suite à la signature d'une convention de licence le 26 septembre 2013, la poursuite à l'encontre de Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS a été abandonnée.

Le 2 avril 2013, la Société a reçu une requête introductive d'instance de la société G.S.C. Communication Inc. contre la Société et Entreprises Laliberté Division Électricité Inc. (codéfendeurs). La requête a été déposée suite à l'incident du 8 novembre 2012 et le

demandeur réclame une somme pour la perte des outils du demandeur. Le dossier est toujours en instance et aucune date de procès n'a été fixée.

La Société est sujette aux lois et règlements concernant l'environnement et le risque d'un passif environnemental inhérent à ses opérations actuelles et passées. Selon les informations dont elle dispose, la Société croit que les questions environnementales n'auront pas d'effet négatif matériel sur la condition financière de la Société.

Engagements

En septembre 2011, Neptune a annoncé la conclusion d'un protocole d'entente avec la société chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise à parts égales nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial et la valeur totale du projet, qui inclut la construction d'une usine de production et le développement d'un réseau de distribution commercial pour l'Asie, de même que d'autres détails de cette entente sont actuellement examinés par les parties. SKFC appartient à hauteur de 43 % à Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), important conglomérat de pêche qui est la propriété du gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les navires de pêche, la machinerie de pêche, les produits d'épicerie frais et les services d'entreposage. SFGC est présente dans plus de 10 pays et compte plus de 4 000 employés. SKFC a la plus importante flotte de navires chargés de la récolte du krill de l'océan Antarctique. Le protocole d'entente fait l'objet de négociations additionnelles et est assujéti à l'approbation du conseil de chacune des parties à la coentreprise ainsi que des autorités chinoises.

En décembre 2011, la Société a annoncé le début officiel de la phase I de l'agrandissement de l'usine de Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion a été révisé à un montant d'approximativement 43 000 \$ suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Le projet devrait être financé principalement par des prêts sans intérêts, certains crédits d'impôts, une facilité de crédit garantie, des recouvrements d'assurance et une partie du fonds de roulement de Neptune. Le financement prend actuellement la forme d'un emprunt de 3 500 \$ sans intérêts, ayant un terme de dix ans. La plupart de ces montants de financement ne sont pas déboursés. Au cours du trimestre terminé le 31 août 2013, la direction a réévalué les critères de constatation de la subvention à recevoir et comme les critères ne sont plus rencontrés, la direction a décomptabilisé la subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles.

Depuis l'explosion survenue le 8 novembre 2012, la Société prévoit reconstruire une usine de production opérationnelle, en utilisant la phase I de l'agrandissement de l'usine qui était en cours de construction.

Dans le cours normal des affaires, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits.

La filiale de la Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 5 064 \$, dont un montant de 3 447 \$ a été payé à ce jour. Au 31 août 2013, un montant de 531 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres créiteurs » relativement à ces projets.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Exercice des bons de souscription de série 4 d'Acasti et octroi d'options

Le 1^{er} octobre 2013, Neptune a émis à certains employés, dirigeants et administrateurs du Groupe (les « Employés »), 3 153 750 options pour acquérir des actions de catégorie A d'Acasti que Neptune détient dans Acasti (les « Options d'Achat d'Actions »), chaque Options d'Achat d'Actions permettant à son détenteur d'acquérir de Neptune une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice entre 0,25 \$ et 0,50 \$ par action avant le 1^{er} octobre 2017. Précédemment, Neptune avait octroyé des droits lui appartenant sur 3 153 750 bons de souscription de série 4 d'Acasti (les « Bons de Souscription ») aux mêmes Employés, chaque Bon de Souscription permettant à son détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice entre 0,25 \$ et 0,50 \$ par action avant le 8 octobre 2013.

La direction a identifié l'octroi des Options d'Achat d'Actions comme une attribution de remplacement aux fins comptables des Bons de Souscription. Conséquemment, la transaction sera comptabilisée conformément aux recommandations sur les

modifications comptables d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. La différence entre la juste valeur des Bons de Souscription et des Options d'Achat d'Actions à la date de la modification, d'un montant de 82 \$, est considérée bénéfique pour les Employés puisque la maturité est effectivement prolongée de quatre ans. Cette différence sera donc comptabilisée à la date de la modification puisque les Options d'Achat d'Actions sont entièrement acquises à la date d'émission.

Le 8 octobre 2013, tous les Bons de Souscription non exercés ont été exercés par Neptune, entraînant l'émission par Acasti de 3 173 750 actions de catégorie A d'Acasti à Neptune pour un prix d'exercice total de 793 \$.

Également, plusieurs détenteurs des Bons de Souscription ont exercés leur droit, entraînant l'émission par Acasti de 2 137 350 actions de catégorie A d'Acasti pour un produit brut dans Acasti de 534 \$ et une considération additionnelle dans Neptune de 396 \$, pour un total de 930 \$.

Globalement, ces transactions n'ont eu aucun impact sur la participation de Neptune dans Acasti.

Accord de fabrication et d'approvisionnement d'huile de krill

Le 2 octobre 2013, la Société et Rimfrost USA, LLC ont annoncé la signature d'une entente stratégique, non exclusive, de fabrication et d'approvisionnement d'huile de krill, donnant ainsi le droit à Neptune d'acheter, à un prix préférentiel, jusqu'à 800 tonnes métriques d'huile de krill au cours de la période initiale de trois ans de cet accord renouvelable.

Financement d'Investissement Québec

Le 8 octobre 2013, Neptune a reçu une offre de prêt de 12,5 millions de dollars d'Investissement Québec (IQ). Le prêt garanti d'IQ, portant intérêt à un taux de 7,0% par année inclut un moratoire de deux ans sur le remboursement du capital à partir de la date du premier décaissement, après quoi, le prêt sera remboursable en versements mensuels égaux sur une période de quatre ans. Le prêt sera déboursé à Neptune progressivement en fonction de l'avancement des travaux et est sujet à certaines représentations et garanties usuelles pour ce type de transaction.

SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que les capitaux propres) entre le 31 août 2013 et le 28 février 2013 :

Postes	Augmentation (diminution) (en milliers de dollars)	Explications
Trésorerie	(5 379)	Se reporter à « Situation de trésorerie et sources de financement »
Placements à court terme	(3 712)	Échéance de placements à court terme
Stocks	1 542	Achat de quantités importantes de matières premières en prévision de la réouverture de l'usine
Immobilisations corporelles	6 187	Coûts reliés au projet de reconstruction de l'usine
Fournisseurs et autres créditeurs	2 094	Termes de crédit spéciaux des fournisseurs pour le projet de reconstruction de l'usine

Voir l'état des variations des capitaux propres pour les détails des changements à l'équité depuis août 2012.

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

	31 août 2013	28 février 2013	31 août 2012
Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme) ¹	4,02	5,71	2,37
Ratio de solvabilité (prêts et emprunts / capitaux propres) ²	0,04	0,03	0,16

¹ Le ratio de liquidité générale est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

² Le ratio de solvabilité est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

Le ratio de liquidité générale de la Société s'est détérioré au 31 août 2013 comparativement au 28 février 2013 et s'est amélioré depuis le 31 août 2012 en raison de l'offre publique d'octobre 2012. Le ratio de solvabilité de la Société a augmenté au 31 août 2013 comparativement aux 28 février 2013 et a diminué depuis le 31 août 2012 en raison de l'équité additionnelle reçue de l'offre publique d'octobre 2012.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente 52 \$ et 112 \$ respectivement (72 \$ et 140 \$ pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2012). Au 31 août 2013, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 249 \$ (257 \$ au 28 février 2013). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires pour les informations sur les parties liées reliées à la rémunération des principaux dirigeants.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés intermédiaires sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants et les soldes de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons critiques si leur application nécessite une bonne dose de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats opérationnels ou la situation financière. Il n'y a eu aucun changement dans les principales méthodes comptables et les articles ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers intermédiaires consolidés depuis les derniers états financiers vérifiés de la Société à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous. Cette section devrait être lues conjointement avec les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013.

Le 1^{er} mars 2013, la Société a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'IASB suivantes :

- IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui est fondée sur des principes existants, identifie le concept de contrôle comme étant le facteur déterminant à partir duquel une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société-mère. L'IFRS 10 donne également des conseils afin de déterminer les relations de contrôle qui sont parfois difficiles à établir ;
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre

norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'IFRS 13 requiert la présentation d'Information additionnelle dans les états financiers intermédiaires, tel que décrit à la note 12.

L'impact de l'adoption de ces normes et mises à jour n'ont pas un impact significatif sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- L'impact de l'explosion de l'usine incluant la comptabilisation des futurs recouvrements d'assurance et les passifs liés, ce qui nécessite du jugement pour évaluer si la Société a le droit inconditionnel de recevoir les recouvrements d'assurance et s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout passif éventuel ;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, ce qui nécessite du jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- L'utilisation de pertes fiscales et de crédits d'impôt à l'investissement ;
- L'assurance raisonnable quant à la constatation des subventions et le respect des conditions dont sont assorties les ententes de subventions ;
- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions ; et
- La recouvrabilité des comptes clients.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la R & D dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R & D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

Aussi se référer aux notes 2d) et 3 des états financiers consolidés annuels.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Neptune, dont le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, a mis au point des contrôles au 31 août 2013 et procédures de communication de l'information pour donner l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, lui soit divulguée par d'autres personnes au sein de ces entités, particulièrement durant la période où sont préparés les documents de dépôt annuels, et que les renseignements qui doivent être divulgués par la Société dans ses documents de dépôt annuels et intermédiaires et autres rapports déposés ou soumis par elle aux termes des lois sur les valeurs mobilières soient consignés, traités, résumés et communiqués dans les délais prévus dans ces lois sur les valeurs mobilières. En outre, la direction de Neptune a mis en place des contrôles internes à l'égard

de l'information financière au 31 août 2013 pour donner l'assurance raisonnable de la divulgation de l'information financière et la préparation des états financiers destinés au public conformément aux IFRS.

CHANGEMENTS TOUCHANT LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Pendant les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont cherché à savoir si des changements importants étaient survenus en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils ont individuellement conclu qu'aucun changement n'était survenu pendant les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013 qui aurait eu ou auraient raisonnablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre dernière notice annuelle, qui peut être consultée sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, dont ceux dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle juge négligeables, peuvent également nuire aux activités, à la situation financière, à la liquidité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations plus récentes et des renseignements supplémentaires sur la Société peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 10 octobre 2013, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 61 129 342 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la Bourse TSX, sous la cote « NTB » et sur la Bourse américaine NASDAQ sous la cote « NEPT ». La Société a également 1 000 002 bons de souscription, 7 568 668 options d'achat d'actions, 1 091 000 unités d'actions avec restrictions, 4 028 750 options d'achat d'actions d'Acasti et 4 037 500 options d'achat d'actions de NeuroBioPharm en circulation. Chaque bon de souscription et chaque option est exerçable en une action ordinaire. De plus, Acasti avait 4 899 750 options, 1 035 000 unités d'actions avec restrictions et 750 000 bons de souscription de séries 6 et 7. NeuroBioPharm avait 475 000 options, 782 000 attributions à base d'actions et 5 997 725 bons de souscription de série 2011-1, 3 450 075 bons de souscription de série 2011-2 et 8 050 175 bons de souscription de série 2011-3 en circulation à cette date.

/s/ Henri Harland

Henri Harland
Président et chef de la direction

/s/ André Godin

André Godin
Chef de la direction financière

États financiers consolidés intermédiaires de
(non audités)

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États financiers consolidés intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

États financiers

États consolidés intermédiaires de la situation financière.....	1
États consolidés intermédiaires du résultat global	2
États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres.....	3
Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires	6

Avis

Ces états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires de la situation financière
(non audités)

Aux 31 août 2013 et 28 février 2013

	31 août 2013	28 février 2013
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	9 523 193 \$	14 902 459 \$
Placements à court terme	10 008 852	13 720 719
Clients et autres débiteurs	9 190 970	9 590 945
Crédits d'impôt à recevoir	1 092 210	442 221
Charges payées d'avance	884 901	139 656
Stocks (note 4)	13 251 351	11 709 613
	43 951 477	50 505 613
Immobilisations corporelles	21 663 987	15 476 660
Immobilisations incorporelles	1 829 221	1 510 528
Total des actifs	67 444 685 \$	67 492 801 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	10 079 095 \$	7 985 215 \$
Sommes perçues d'avance (note 9)	863 715	849 659
Prêts et emprunts (note 11)	—	5 060
	10 942 810	8 839 934
Avantages incitatifs reportés (note 10)	539 148	48 854
Prêts et emprunts (note 11)	1 948 970	1 865 981
Total des passifs	13 430 928	10 754 769
Capitaux propres		
Capital social (note 6)	85 748 831	83 561 499
Surplus d'apport	15 262 458	17 736 472
Déficit	(53 493 545)	(45 457 773)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	47 517 744	55 840 198
Participations ne donnant pas le contrôle (note 7)	152 029	(3 396 506)
Bons de souscription et options de filiales (note 6)	6 343 984	4 294 340
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	6 496 013	897 834
Total des capitaux propres	54 013 757	56 738 032
Engagements et éventualités (note 14)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 16)		
Total des passifs et des capitaux propres	67 444 685 \$	67 492 801 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires du résultat global
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de six mois terminées les	
	31 août		31 août	
	2013	2012	2013	2012
Revenus provenant des ventes	5 345 733 \$	8 097 220 \$	11 435 769 \$	14 245 694 \$
Coût des ventes	(4 698 695)	(5 044 173)	(10 183 373)	(7 583 748)
Marge brute	647 038	3 053 047	1 252 396	6 661 946
Autres revenus – provenant des redevances	–	1 736	2 261	6 392
Autres revenus – recouvrement des assurances (note 5)	5 000 000	–	5 700 000	–
Frais de vente	(515 762)	(618 758)	(1 045 241)	(1 190 010)
Frais généraux et charges administratives	(7 813 843)	(4 993 569)	(12 461 331)	(7 956 866)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 164 337 \$ et 287 423 \$ (2012 – 98 131 \$ et 293 598 \$)	(2 442 112)	(1 444 646)	(4 026 495)	(3 222 561)
	(5 124 679)	(4 002 190)	(10 578 410)	(5 701 099)
Produits financiers	28 121	43 346	72 773	75 444
Charges financières	(71 086)	(438 662)	(73 655)	(698 137)
Gain (perte) de change	115 984	(286 598)	112 469	(54 818)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	73 019	(681 914)	111 587	(677 511)
Perte nette et résultat global pour la période	(5 051 660) \$	(4 684 104) \$	(10 466 823) \$	(6 378 610) \$
Perte nette et résultat global attribuable				
Aux propriétaires de la Société	(3 569 519) \$	(3 895 084) \$	(8 035 772) \$	(4 878 425) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(1 482 141)	(789 020)	(2 431 051)	(1 500 185)
Perte nette et résultat global pour la période	(5 051 660) \$	(4 684 104) \$	(10 466 823) \$	(6 378 610) \$
Résultat de base et dilué par action	(0,06) \$	(0,08) \$	(0,13) \$	(0,10) \$
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	60 600 189	49 966 258	60 350 829	49 851 373

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 28 février 2013	60 079 730	83 561 499 \$	– \$	17 736 472 * \$	(45 457 773) \$	55 840 198 * \$	4 294 340 * \$	(3 396 506) \$	897 834 * \$	56 738 032 \$
Résultat global total pour la période										
Perte nette	–	–	–	–	(8 035 772)	(8 035 772)	–	(2 431 051)	(2 431 051)	(10 466 823)
	60 079 730	83 561 499	–	17 736 472	(53 493 545)	47 804 426	4 294 340	(5 827 557)	(1 533 217)	46 271 209
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 8)	–	–	–	3 391 523	–	3 391 523	2 049 644	–	2 049 644	5 441 167
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant (note 8 k))	75 389	213 990	–	435 750	–	649 740	–	–	–	649 740
Options sur actions et Unités exercées (note 8)	847 750	1 973 342	–	(738 967)	–	1 234 375	–	–	–	1 234 375
Total des apports et des distributions aux propriétaires	923 139	2 187 332	–	3 088 306	–	5 275 638	2 049 644	–	2 049 644	7 325 282
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions d'Acasti par des tiers (note 7 a))	–	–	–	212 238	–	212 238	–	233 726	233 726	445 964
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions de NeuroBioPharm par des tiers (note 7 b))	–	–	–	836	–	836	–	(534)	(534)	302
Actions d'une filiale émises pour le prépaiement des royalties (note 7 a))	–	–	–	(5 775 394)	–	(5 775 394)	–	5 746 394	5 746 394	(29 000)
Total des changements dans les participations dans les filiales	–	–	–	(5 562 320)	–	(5 562 320)	–	5 979 586	5 979 586	417 266
Total des transactions avec les propriétaires	923 139	2 187 332	–	(2 474 014)	–	(286 682)	2 049 644	5 979 586	8 029 230	7 742 548
Solde au 31 août 2013	61 002 869	85 748 831 \$	– \$	15 262 458 \$	(53 493 545) \$	47 517 744 \$	6 343 984 \$	152 029 \$	6 496 013 \$	54 013 757 \$

* Un montant de 406 677 \$ a été comptabilisé dans les soldes d'ouverture comparatifs en réduction du surplus d'apport et augmentation des bons de souscription et options de filiales, reflétant une correction non matérielle.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres (suite)
(non audités)

Périodes de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012 (suite)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 29 février 2012	49 688 843	45 841 986 \$	743 195 \$	13 156 913 \$	(31 973 311) \$	27 768 783 \$	1 676 653 \$	3 178 566 \$	4 855 219 \$	32 624 002 \$
Résultat global total pour la période										
Perte nette	-	-	-	-	(4 878 425)	(4 878 425)	-	(1 500 185)	(1 500 185)	(6 378 610)
	49 688 843	45 841 986	743 195	13 156 913	(36 851 736)	22 890 358	1 676 653	1 678 381	3 355 034	26 245 392
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Bons de souscription exercés	201 718	777 296	(143 578)	-	-	633 718	-	-	-	633 718
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	3 396 312	-	3 396 312	1 292 385	-	1 292 385	4 688 697
Options sur actions exercées	270 500	792 033	-	(291 283)	-	500 750	-	-	-	500 750
Total des apports et des distributions aux propriétaires	472 218	1 569 329	(143 578)	3 105 029	-	4 530 780	1 292 385	-	1 292 385	5 823 165
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions d'une filiale par des tiers	-	-	-	16 095	-	16 095	-	28 980	28 980	45 075
Acquisition d'actions d'une filiale sur le marché	-	-	-	(26 345)	-	(26 345)	-	(2 514)	(2 514)	(28 859)
Total des changements dans les participations dans les filiales	-	-	-	(10 250)	-	(10 250)	-	26 466	26 466	16 216
Total des transactions avec les propriétaires	472 218	1 569 329	(143 578)	3 094 779	-	4 520 530	1 292 385	26 466	1 318 851	5 839 381
Solde au 31 août 2012	50 161 061	47 411 315 \$	599 617 \$	16 251 692 \$	(36 851 736) \$	27 410 888 \$	2 969 038 \$	1 704 847 \$	4 673 885 \$	32 084 773 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de six mois terminées les	
	31 août		31 août	
	2013	2012	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Perte nette de la période	(5 051 660) \$	(4 684 104) \$	(10 466 823) \$	(6 378 610) \$
Ajustements pour				
Amortissement des immobilisations corporelles	66 575	177 489	132 536	356 154
Amortissement des immobilisations incorporelles	8 548	9 465	16 750	18 930
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	3 994 214	3 068 156	6 090 907	4 688 697
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(14 839)	–	(20 635)	–
(Produits financiers nets) charges financières nettes	(73 019)	681 914	(111 587)	677 511
Gain (perte) de change réalisé	45 508	(162 869)	69 933	5 141
Perte (gain) de change non réalisé sur les sommes perçues d'avance	20 584	(16 046)	19 553	(31 928)
	(1 004 089)	(925 995)	(4 269 366)	(664 105)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Clients et autres débiteurs	459 570	(485 175)	(2 183 824)	(1 104 730)
Crédits d'impôt à recevoir	(164 337)	(68 163)	(287 423)	(263 630)
Charges payées d'avance	(677 286)	319 311	(745 245)	210 982
Stocks	2 692 227	595 124	(1 541 738)	(1 519 091)
Fournisseurs et autres créditeurs	501 515	1 107 384	1 322 400	1 647 223
Sommes perçues d'avance	7 590	(26 585)	(5 497)	84 489
Avantages incitatifs reportés	–	–	510 929	–
	2 819 279	1 441 896	(2 930 398)	(944 757)
	1 815 190	515 901	(7 199 764)	(1 608 862)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Intérêts reçus	6 242	1 979	146 877	20 628
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 811 000)	(3 057 849)	(3 262 379)	(6 226 283)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(297 787)	(24 685)	(314 767)	(193 149)
Échéance de placements à court terme	3 381 896	2 268 290	8 925 096	5 606 790
Acquisition de placements à court terme	(200 000)	–	(5 287 333)	–
	1 079 351	(812 265)	207 494	(792 014)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Remboursement de prêts et d'emprunts	(6 290)	(115 293)	(7 518)	(1 507 410)
Augmentation des prêts et emprunts	–	–	–	3 037 393
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options d'une filiale	421 300	30 813	446 266	45 075
Produit de l'exercice de bons de souscription	–	537 901	–	541 214
Acquisition des actions d'une filiale sur le marché	–	(28 859)	–	(28 859)
Produit de l'exercice des options d'achat d'actions	1 174 375	283 250	1 234 375	500 750
Frais d'émission d'actions d'une filiale	(29 000)	–	(29 000)	–
Intérêts payés	(71 086)	(40 419)	(73 655)	(75 413)
	1 489 299	667 393	1 570 468	2 512 750
Gain (perte) de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	70 476	(123 729)	42 536	(59 959)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	4 454 316	247 300	(5 379 266)	51 915
Trésorerie au début de la période	5 068 877	3 569 880	14 902 459	3 765 265
Trésorerie à la fin de la période	9 523 193 \$	3 817 180 \$	9 523 193 \$	3 817 180 \$
Informations sur les flux de trésorerie				
Transactions hors caisse				
Valeur des immobilisations corporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	939 166 \$	36 825 \$	1 675 751 \$	4 045 163 \$
Valeur des immobilisations incorporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	14 694	2 027	38 159	31 463
Valeur attribuée au capital social pour l'exercice des bons de souscription reliés au placement privé	–	92 504	–	92 504
Subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles	–	–	5 498	–
Décomptabilisation de la subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles	2 589 297	–	2 589 297	–
Crédit d'impôt à recevoir présenté contre les immobilisations corporelles	–	–	362 566	–
Intérêts capitalisés	43 204	–	85 448	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

1. Entité présentant l'information financière

Neptune Technologies & Bioressources Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales, Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »). La Société se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique et pharmaceutique.

Neptune est une société biotechnologique dont les activités sont principalement axées sur le développement, la fabrication et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (les « AGP ») oméga-3 d'origine marine. Neptune produit les AGP oméga-3 au moyen de son processus breveté d'extraction d'huiles du krill de l'Antarctique, qu'elle vend ensuite principalement sous forme d'huile en vrac à ses distributeurs qui commercialisent cette huile sous leur marque privée surtout sur les marchés des produits nutraceutiques américain, européen et australien. Les principaux produits offerts par Neptune, soit les huiles de krill de marques Neptune Krill Oil (NKO[®]) et ECKRILL (EKO^{MC}), sont généralement offerts sous forme de capsules et servent de compléments alimentaires aux consommateurs.

Les filiales de la Société sont exposées à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Les filiales de la Société devront financer leurs activités de recherche et de développement et leurs études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires, les filiales de la Société prévoient conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par les filiales de la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en fonction des méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents de la Société, sauf pour ce qui est présenté à la note 3. Il s'agit des états financiers consolidés intermédiaires établis selon les IFRS conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations, en particulier les notes complémentaires, normalement incluses aux états financiers consolidés annuels établis selon les IFRS ont été omises ou condensées. Par conséquent, les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations requises aux fins des états financiers consolidés annuels complets, et donc, doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes de l'exercice terminé le 28 février 2013.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- Bons de souscription présentés dans les capitaux propres et paiements fondés sur les actions mesurés selon IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*;
- Passifs relatifs aux bons de souscription mesurés à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- L'impact de l'explosion de l'usine incluant la comptabilisation des futurs recouvrements d'assurance et les passifs liés, ce qui nécessite du jugement pour évaluer si la Société a le droit inconditionnel de recevoir les recouvrements d'assurance et s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout passif éventuel ;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, ce qui nécessite du jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- L'utilisation de pertes fiscales et de crédits d'impôt à l'investissement ;
- L'assurance raisonnable quant à la constatation des subventions et le respect des conditions dont sont assorties les ententes de subventions ;
- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions ; et
- La recouvrabilité des comptes clients.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables et bases de mesure décrites dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2013 ont été appliquées de manière uniforme avec ces états financiers intermédiaires consolidés condensés, à l'exception de ce qui est noté ci-dessous.

Le 1^{er} mars 2013, la Société a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'IASB suivantes :

- a) IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui est fondée sur des principes existants, identifie le concept de contrôle comme étant le facteur déterminant à partir duquel une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société-mère. L'IFRS 10 donne également des conseils afin de déterminer les relations de contrôle qui sont parfois difficiles à établir.
- b) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'IFRS 13 requiert la présentation d'information additionnelle dans les états financiers intermédiaires, tel que décrit à la note 12.

L'impact de l'adoption de ces normes et mises à jour n'ont pas un impact significatif sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

4. Stocks

	31 août 2013	28 février 2013
Matières premières	11 471 595 \$	7 492 442 \$
Produits en cours	178 398	183 495
Produits finis	1 427 747	3 860 065
Pièces de rechange	173 611	173 611
	13 251 351 \$	11 709 613 \$

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, le coût des ventes de 10 183 373 \$ (7 583 748 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2012) comprend le coût des stocks de 9 906 852 \$ (7 454 868 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2012) qui se compose de matières premières, de fournitures et des changements dans les produits en cours et les produits finis, de la dépréciation de stocks de 188 656 \$ (16 318 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2012) et d'autres coûts de 87 865 \$ (112 562 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2012).

5. Recouvrements des assurances

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, la Société a reçu un recouvrement des assurances relié à l'explosion de l'usine survenue le 8 novembre 2012, pour un montant de 5 700 000 \$ (6 000 000 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2013). Ce montant, comptabilisé comme autres revenus, représente une partie du recouvrement total que la Société prévoit recevoir lorsque les réclamations auprès des assureurs seront complétées et réglées.

6. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

➤ Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries, droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

➤ Privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, préférentiel et non cumulatif de 5 % du montant du capital versé, échangeables selon certaines modalités au gré du détenteur en actions ordinaires (aucune action émise et en circulation).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

6. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Bons de souscription et options des filiales

	31 août 2013		28 février 2013	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Acasti Pharma Inc.				
Bons de souscription de				
Série 4	5 291 100	372 206 \$	5 422 350	370 735 \$
Options en circulation au régime d'intéressement au capital (note 8 b))	4 954 750	3 497 255	5 216 250	2 915 611
Options d'achat d'actions (note 8 f))	4 135 000	1 374 143	2 175 000	404 783
Unités d'actions avec restrictions (note 8 i))	1 060 000	478 586	–	–
Bons de souscription reliés à un placement privé				
Série 6	375 000	306 288	375 000	306 288
Série 7	375 000	100 400	375 000	100 400
	16 190 850	6 128 878	13 563 600	4 097 817
NeuroBioPharm Inc.				
Bons de souscription de				
Série 2011-1	4 057 725	–	4 058 128	–
Série 2011-2	3 450 075	16 962	3 450 075	14 295
Série 2011-3	8 050 175	166 798	8 050 175	166 630
Options en circulation au régime d'intéressement au capital (note 8 c))	450 000	14 158	461 250	13 704
Options d'achat d'actions (note 8 g))	4 125 000	4 284	2 250 000	1 894
Attributions à base d'actions (note 8 j))	832 000	12 904	–	–
	20 964 975	215 106	18 269 628	196 523
	37 155 825	6 343 984 \$	31 833 228	4 294 340 \$

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale Acasti Pharma sont les suivantes :

Série 4 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 0,25 \$ par action jusqu'au 8 octobre 2013⁽¹⁾.

Série 6 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015.

Série 7 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015, sujet à la réalisation de certains jalons convenus et prédéfinis. Les bons de souscription de Série 7 sont assujettis à l'acquisition, en nombre égal, sur quatre semestres, sous réserve du service continu et du respect des conditions de performance du marché (187 500 bons de souscription) et autres que du marché (187 500 bons de souscription).

⁽¹⁾ 121 250 bons de souscription ont été exercés au cours de la période terminée le 31 août 2013 pour une contrepartie dans Acasti de 30 313 \$ et une contrepartie additionnelle dans Neptune de 11 875 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

6. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Bons de souscription et options des filiales (suite)

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale NeuroBioPharm sont les suivantes :

Série 2011-1 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote de ces actions sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2014⁽¹⁾.

Série 2011-2 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,47 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote des actions de NeuroBioPharm sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2016.

Série 2011-3 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'au 12 avril 2016.

⁽¹⁾ 403 bons de souscription ont été exercés au cours de la période terminée le 31 août 2013 pour une contrepartie dans NeuroBioPharm de 161 \$ et une contrepartie additionnelle dans Neptune de 141 \$.

7. Participations ne donnant pas le contrôle

a) Acasti

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, la participation de la Société dans sa filiale Acasti a changé de la façon suivante :

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, plusieurs détenteurs de bons de souscription et d'options d'Acasti ont exercés leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 402 750 actions par Acasti pour un produit brut dans Acasti de 434 089 \$ et une considération additionnelle dans Neptune de 11 875 \$, pour un total de 445 964 \$. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription et options sur la participation ne donnant pas le contrôle est de 233 726 \$.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec sa filiale Acasti en vertu du contrat de licence exclusive. Cette entente prévoit que la Société peut payer d'avance toutes les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence.

La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence, équivaut à 15 525 000 \$. Le prépaiement a été réglé par l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A de la filiale, à un prix de 2,30 \$ par action, à l'exercice d'un bon de souscription délivré à Neptune à la signature de l'entente de prépaiement.

Le prépaiement et l'émission des actions à la Société ont été approuvés par le TSX Venture Exchange et par les actionnaires désintéressés de la filiale au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires de la filiale qui s'est tenue le 27 juin 2013.

Le 12 juillet 2013, Acasti a émis à la Société 6 750 000 actions de catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action, ce qui a eu pour effet d'augmenter la participation de Neptune dans Acasti de 3 % et d'augmenter la participation ne donnant pas le contrôle de 5 746 394 \$. Les changements de participation dans une filiale qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions sur les capitaux propres. La différence entre la contrepartie reçue et la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée dans le surplus d'apport. La filiale a encouru des frais d'émission d'actions de 29 000 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

7. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

a) Acasti (suite)

La répartition de l'actionnariat d'Acasti entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires aux 31 août 2013 et 28 février 2013 se détaille comme suit :

	31 août 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	48 175 933	32 084 355	80 260 288
Votes et participation	60 %	40 %	100 %

	28 février 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	41 427 733	31 679 805	73 107 538
Votes et participation	57 %	43 %	100 %

Actions de catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.

b) NeuroBioPharm

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, la participation de la Société dans sa filiale NeuroBioPharm a changé de la façon suivante :

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, plusieurs détenteurs de bons de souscription de NeuroBioPharm ont exercés leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 403 actions par NeuroBioPharm pour un produit brut dans NeuroBioPharm de 161 \$ et une considération additionnelle dans Neptune de 141 \$, pour un total de 302 \$. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (534) \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

7. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm (suite)

La répartition de l'actionnariat de NeuroBioPharm entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires aux 31 août 2013 et 28 février 2013 se détaille comme suit :

	31 août 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	6 501 000	2 002 275	8 503 275
Actions de catégorie B	2 475 000	25 000	2 500 000
Actions de catégorie G	17 325 000	175 000	17 500 000
Actions de catégorie H	25 740 000	260 000	26 000 000
	52 041 000	2 462 275	54 503 275

Votes	96 %	4 %	100 %
Participation	76 %	24 %	100 %

	28 février 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	6 501 000	2 001 872	8 502 872
Actions de catégorie B	2 475 000	25 000	2 500 000
Actions de catégorie G	17 325 000	175 000	17 500 000
Actions de catégorie H	25 740 000	260 000	26 000 000
	52 041 000	2 461 872	54 502 872

Votes	96 %	4 %	100 %
Participation	76 %	24 %	100 %

Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes, sans valeur nominale et avec dividende discrétionnaire.

Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions sous réserve de certains ajustements. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

7. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm (suite)

Catégorie G, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale. Les actions de catégorie G sont convertibles, au gré du détenteur ou au gré de la société dans l'éventualité d'un placement privé d'actions ou de l'inscription en bourse de la société, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie G sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

Catégorie H, avec droit de vote (un vote par action), non participantes, sans valeur nominale. Les actions de catégorie H sont convertibles, au gré du détenteur ou au gré de la société dans l'éventualité d'un placement privé d'actions ou de l'inscription en bourse de la société, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie H sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

8. Paiement fondé sur des actions

Description des accords de paiement fondé sur des actions :

Au 31 août 2013, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'intéressement au capital de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le régime vise l'octroi d'options sur actions ordinaires. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond au minimum au cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la Bourse TSX la veille de l'octroi. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder cinq ans, selon les règles établies en vertu du régime. Le régime d'intéressement au capital permet à la Société d'octroyer au maximum 15 % du nombre d'actions émises et en circulation en options d'achat d'actions. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	2,95 \$	8 115 418	2,46 \$	3 768 000
Attribuées	2,65	710 000	3,37	3 040 000
Échues	3,18	(259 000)	3,45	(50 000)
Expirées	2,28	(90 000)	–	–
Exercées	1,60	(772 750)	1,85	(270 500)
En circulation aux 31 août 2013 et 2012	3,07 \$	7 703 668	2,88 \$	6 487 500
Exercibles aux 31 août 2013 et 2012	3,07 \$	4 396 154	2,35 \$	2 702 827

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'intéressement au capital de la Société (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes suivantes :

	Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2013	2012
Prix de l'action	2,48 \$	2,86 \$
Dividende	–	0,02 %
Taux d'intérêt sans risque	0,52 %	1,29 %
Durée estimative	1,62 ans	2,64 ans
Volatilité prévue	73,39 %	66,47 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 1,01 \$ (1,11 \$ en 2012). La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des non-salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 1,11 \$ (1,67 \$ en 2012).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 3,31 \$ par action (4,04 \$ en 2012). Lors de l'exercice de ces options, un montant de 489 967 \$ a été reclassé dans le capital social.

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 2 455 517 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (3 396 312 \$ en 2012).

b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma

La filiale Acasti a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises s'élève à 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics, et est assujéti à l'approbation annuelle des actionnaires. Le 27 juin 2013, les actionnaires de la filiale ont approuvé le renouvellement du régime d'intéressement au capital d'Acasti, en vertu duquel le nombre maximal d'options pouvant être émises est désormais de 7 317 128, ce qui correspond à 10 % des actions en circulation à la date d'approbation par les actionnaires. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration de la filiale, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la filiale émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma (suite)

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	1,55 \$	5 216 250	1,15 \$	3 347 500
Attribuées	2,36	140 000	2,10	2 155 000
Exercées	1,43	(281 500)	0,68	(20 000)
Échues	1,96	(120 000)	–	–
En circulation aux 31 août 2013 et 2012	1,57 \$	4 954 750	1,53 \$	5 482 500
Exerçables aux 31 août 2013 et 2012	1,33 \$	3 229 664	0,95 \$	1 776 333

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes suivantes :

	Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2013	2012
Prix de l'action	2,36 \$	2,10 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,03 %	1,34 %
Durée estimative	2,44 ans	4,19 ans
Volatilité prévue	79,42 %	70,52 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 1,06 \$ (1,13 \$ en 2012). La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des non-salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2012 était de 0,90 \$. Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 3,84 \$ par action (2,10 \$ en 2012).

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 581 644 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (1 136 292 \$ en 2012). Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de la filiale NeuroBioPharm

Le 25 mai 2011, le conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé la mise en place d'un régime d'options d'achat d'actions pour les administrateurs, la direction, les salariés et les consultants de NeuroBioPharm. Le nombre maximal d'actions de catégorie A pouvant être émises par ce régime ne peut être supérieur à 600 000 actions de catégorie A, et des limites individuelles spécifiées sont établies pour les consultants, le service des relations avec les investisseurs et les salariés. Le conseil d'administration de NeuroBioPharm fixera le prix d'exercice des options, ce prix ne sera pas inférieur i) au prix par action que NeuroBioPharm a obtenu pour les dernières actions vendues dans le cadre de ses derniers placements privés effectués dans des conditions normales de concurrence au cours du dernier exercice et ii) à la démonstration faite de l'une ou l'autre des manières suivantes de la valeur du prix d'exercice : une évaluation officielle; des dépenses reportées engagées au cours des cinq derniers exercices qui ont contribué ou peuvent raisonnablement être perçues comme pouvant contribuer au développement de la technologie ou du produit pour lequel NeuroBioPharm a l'intention de réaliser un programme recommandé de recherche et développement au cours des 12 prochains mois; l'actif corporel net; cinq fois la moyenne des flux de trésorerie annuels ou un autre moyen d'établissement de la valeur qui est acceptable pour la bourse reconnue où les titres de NeuroBioPharm sont inscrits, si applicable. La durée prévue de l'option sera d'un maximum de 10 ans. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le régime d'options sur actions doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,50 \$	461 250	0,50 \$	496 250
Échues	0,50	(11 250)	–	–
En circulation aux 31 août 2013 et 2012	0,50 \$	450 000	0,50 \$	496 250
Exerçables aux 31 août 2013 et 2012	0,50 \$	450 000	0,50 \$	248 134

Aucune option n'a été octroyée au cours des périodes de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012.

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 454 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (2 424 \$ en 2012). Ce montant est inclus dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

d) Droits incitatifs sur les bons de souscription d'Acasti

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 4 qu'elle détient dans sa filiale Acasti. L'acquisition des droits se fait graduellement. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Droits incitatifs sur les bons de souscription d'Acasti (suite)

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription d'Acasti se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,33 \$	5 352 350	0,33 \$	5 715 500
Exercés	0,34	(121 250)	0,30	(103 150)
En cours aux 31 août 2013 et 2012	0,33 \$	5 231 100	0,33 \$	5 612 350
Exerçables aux 31 août 2013 et 2012	0,33 \$	5 231 100	0,30 \$	4 951 100

Aucun droit n'a été octroyé au cours des périodes de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des droits exercés durant la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 3,33 \$ par action (2,12 \$ en 2012).

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 1 471 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (125 207 \$ en 2012). Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

e) Droits incitatifs sur les bons de souscription de NeuroBioPharm

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 2011-2 et 2011-3 qu'elle détient dans sa filiale NeuroBioPharm. L'acquisition des droits se fait graduellement. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,51 \$	7 733 176	0,51 \$	7 023 427
Attribués	0,76	210 000	0,75	730 000
Échus	0,60	(317 505)	–	–
En cours aux 31 août 2013 et 2012	0,54 \$	7 625 671	0,53 \$	7 753 427
Exerçables aux 31 août 2013 et 2012	0,51 \$	6 800 421	0,47 \$	5 161 529

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

e) Droits incitatifs sur les bons de souscription de NeuroBioPharm (suite)

La juste valeur des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les droits octroyés au cours des périodes suivantes :

	Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2013	2012
Prix de l'action	0,10 \$	0,10 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	0,76 %	1,20 %
Durée estimative	2,38 ans	2,91 ans
Volatilité prévue	80,47 %	74,44 %

La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 0,01 \$ (0,01 \$ en 2012). La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des non-salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 0,00 \$. Aucun droit n'a été octroyé à des non-salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2012.

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 2 835 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (28 462 \$ en 2012). Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

f) Options d'achat d'actions d'Acasti

Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Les options d'achat d'actions sont acquises graduellement sur une période de deux ans. Toutes sont sujettes aux services continus des employés et une partie de ces options sont sujettes à des conditions de performance autres que des conditions de marché, conditions qui sont rencontrées au 31 août 2013.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions sur les actions d'Acasti se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	2,75 \$	2 175 000	– \$	–
Attribuées	3,00	1 975 000	–	–
Échues	2,75	(15 000)	–	–
En circulation aux 31 août 2013 et 2012	2,87 \$	4 135 000	– \$	–
Exercibles aux 31 août 2013 et 2012	2,75 \$	540 000	– \$	–

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

f) Options d'achat d'actions d'Acasti (suite)

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 :

	Six mois terminés le 31 août 2013
Prix de l'action	2,89 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %
Durée estimative	2,45 ans
Volatilité prévue	71,07 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 1,22 \$. La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des non-salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 1,08 \$.

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 969 360 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (nil en 2012). Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

g) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm

Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Les options d'achat d'actions sont acquises graduellement sur une période de deux ans. Toutes sont sujettes aux services continus des employés et une partie de ces options sont sujettes à des conditions de performance autres que des conditions de marché, conditions qui sont rencontrées au 31 août 2013.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions sur les actions de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,75 \$	2 250 000	– \$	–
Attribuées	1,00	1 925 000	–	–
Échues	0,75	(50 000)	–	–
En circulation aux 31 août 2013 et 2012	0,87 \$	4 125 000	– \$	–
Exerçables aux 31 août 2013 et 2012	0 75 \$	550 000	– \$	–

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

g) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm (suite)

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 :

	Six mois terminés le 31 août 2013
Prix de l'action	0,10 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %
Durée estimative	2,45 ans
Volatilité prévue	426,97 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013 est de 0,10 \$. Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée à des non-salariés.

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 2 390 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (nil en 2012). Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

h) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune

En janvier 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants de la Société, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de la Société. Le régime a subséquemment été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 21 Juin 2013, la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 1 191 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de Neptune. Les Unités de Neptune s'acquièrent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant le trimestre est de 3,32 \$ par unité.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

h) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune (suite)

	Nombre d'Unités
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	–
Attribuées	1 191 000
Exercées	(75 000)
En circulation aux 31 août 2013 et 2012	1 116 000

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, 75 000 Unités entièrement acquises et octroyées pour services passés ont été exercées. Lors de l'exercice, la juste valeur de ces Unités à 3,32 \$ par unité, totalisant 249 000 \$, a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 936 006 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (nil en 2012).

i) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres d'Acasti

En mai 2013, le Conseil d'administration d'Acasti a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants d'Acasti, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires d'Acasti. Le régime a subséquemment été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration d'Acasti. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 Juin 2013, Acasti a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 1 060 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres d'Acasti. Les Unités d'Acasti s'acquièrent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par Acasti. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux d'Acasti, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant le trimestre est de 2,89 \$ par unité.

Aucune Unité n'a été exercée au 31 août 2013.

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 478 586 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (nil en 2012). Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

j) Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm

En mai 2013, le Conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants de NeuroBioPharm, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de NeuroBioPharm. Le régime a subséquentement été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'attributions d'intéressement à base d'actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration de NeuroBioPharm. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 Juin 2013, NeuroBioPharm a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 832 000 attributions d'intéressement à base d'actions (« Attributions ») en vertu du régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm. Les Attributions de NeuroBioPharm s'acquiescent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique, en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60%) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par NeuroBioPharm. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de NeuroBioPharm, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Attributions correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Attributions octroyées durant le trimestre est de 0,10 \$ par unité.

Aucune Attribution n'a été exercée au 31 août 2013.

Pour la période de six mois terminée le 31 août 2013, une dépense de rémunération de 12 904 \$ a été constatée sous ce plan par la Société (nil en 2012). Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

k) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, la Société a conclu une convention d'honoraires avec un consultant pour ses services qui devraient être rendus jusqu'au 31 janvier 2014. Comme convenu, une partie de la juste valeur des services qui seront reçus par la Société sera réglée en actions ordinaires. Cette transaction entre dans l'étendue d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Un montant de 649 740 \$, correspondant à la juste valeur des services reçus à ce jour, est présenté dans la dépense de rémunération à base d'actions. Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, la Société a émis 75 389 actions au consultant, en paiement d'une partie des services rendus à la Société, pour lequel un montant de 213 990 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

9. Ententes de partenariat et de collaboration

En 2008, la Société a encaissé un premier montant de 500 000 € d'une série de montants prévus aux termes d'une entente de partenariat. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à développer un programme de recherche clinique et de développement de produits incorporant Neptune huile de krill - NKO[®] dans une matrice alimentaire. Les 62,5 % du premier montant sont uniquement remboursables si les parties n'atteignent pas certains jalons de développement, avant la mise en marché des produits. La portée de toute obligation de remboursement est actuellement en discussion entre Neptune et le partenaire, mais aucune entente n'est survenue. De plus, durant l'exercice terminé le 28 février 2011, la Société a encaissé une somme de 100 000 € qui était conditionnelle à l'obtention définitive du statut Novel Food et à l'obtention de résultats positifs sur le plan organoleptique, tel qu'il est défini dans un avenant à l'entente de partenariat entre les deux parties. Aucun revenu n'a été enregistré par la Société aux termes de cette entente. Au 31 août 2013, une somme de 844 016 \$ est inscrite au titre de « Sommes perçues d'avance » aux états consolidés de la situation financière (824 464 \$ au 28 février 2013).

10. Avantages incitatifs reportés

En plus des avantages incitatifs reportés comptabilisés au 28 février 2013, au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2013, la Société a conclu une entente avec son locateur pour des avantages incitatifs reportés additionnels d'un montant de 510 929 \$, dont 459 836 \$ a été reçu et 51 093 \$ demeure à recevoir. Les avantages reçus seront comptabilisés prospectivement en réduction de la dépense de loyer sur une base linéaire pour la durée restante du bail.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

11. Prêts et emprunts

Au cours de la période terminée le 31 août 2013, la marge de crédit d'exploitation n'a pas été renouvelée.

12. Détermination de la juste valeur

Actifs et passifs financiers

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

La juste valeur des obligations relatives aux biens loués, des contributions remboursables obtenues en vertu d'un programme d'emprunt fédéral est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires. La juste valeur de ces emprunts se rapproche de la valeur comptable.

Dérivés d'équité

La juste valeur des bons de souscription Placement privé 2011 - US est déterminée au moyen de modèle d'évaluation en fonction des estimations et des hypothèses aux dates suivantes :

	31 août 2012
Modèle d'évaluation	Black & Scholes
Taux de rendement	—
Volatilité	49,99 %
Durée estimative	0,17 an
Taux sans risque	0,16 %

Ces bons de souscription ont expiré le 3 novembre 2012.

Les changements dans la juste valeur de ces dérivés d'équité sont inclus dans les charges financières :

	31 août 2012
Placement privé 2011 - US	619 115 \$

13. Secteurs opérationnels

La Société a trois secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités opérationnelles stratégiques de la Société. Les unités opérationnelles stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- *Neptune* produit et commercialise des produits nutraceutiques.
- *Acasti Pharma Inc.* développe et commercialise des applications pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.
- *NeuroBioPharm Inc.* développe et commercialise des applications pharmaceutiques pour les maladies neurologiques.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

13. Secteurs opérationnels (suite)

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le chef de la direction de la Société. Le bénéfice sectoriel permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

Période de trois mois terminée le 31 août 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	5 079 582 \$	266 151 \$	– \$	– \$	5 345 733 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	127 397	–	–	(127 397)	–
Recouvrements des assurances	5 000 000	–	–	–	5 000 000
Amortissement	(73 785)	(502 520)	(81 325)	582 507	(75 123)
Paiements fondés sur des actions	(2 678 750)	(993 266)	(322 198)	–	(3 994 214)
Produits financiers	33 569	7 677	–	(13 125)	28 121
Charges financières	(70 434)	(652)	(13 125)	13 125	(71 086)
Perte du secteur à présenter	(1 638 292)	(3 238 204)	(757 671)	582 507	(5 051 660)
Actifs du secteur à présenter	97 037 906	25 872 516	3 832 513	(59 298 250)	67 444 685
Passifs du secteur à présenter	12 094 291	3 887 868	20 059 968	(22 611 199)	13 430 928

Période de trois mois terminée le 31 août 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	7 859 906 \$	237 314 \$	– \$	– \$	8 097 220 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	242 125	–	–	(242 125)	–
Amortissement	(184 966)	(166 274)	(81 325)	245 611	(186 954)
Paiements fondés sur des actions	(2 417 466)	(523 007)	(127 683)	–	(3 068 156)
Produits financiers	40 181	15 938	352	(13 125)	43 346
Charges financières	(438 243)	(419)	(13 125)	13 125	(438 662)
Perte du secteur à présenter	(2 658 392)	(1 752 466)	(518 857)	245 611	(4 684 104)
Actifs du secteur à présenter	55 908 112	13 651 575	4 488 751	(24 783 063)	49 265 375
Passifs du secteur à présenter	16 167 251	1 418 633	19 167 571	(19 572 853)	17 180 602

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

13. Secteurs opérationnels (suite)

Période de six mois terminée le 31 août 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	11 163 230 \$	272 539 \$	– \$	– \$	11 435 769 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	379 451	–	–	(379 451)	–
Recouvrements des assurances	5 700 000	–	–	–	5 700 000
Amortissement	(146 465)	(668 289)	(162 650)	828 118	(149 286)
Paiements fondés sur des actions	(4 013 869)	(1 534 196)	(542 842)	–	(6 090 907)
Produits financiers	81 124	17 899	–	(26 250)	72 773
Charges financières	(72 129)	(1 526)	(26 250)	26 250	(73 655)
Perte du secteur à présenter	(4 752 199)	(5 203 312)	(1 339 430)	828 118	(10 466 823)
Actifs du secteur à présenter	97 037 906	25 872 516	3 832 513	(59 298 250)	67 444 685
Passifs du secteur à présenter	12 094 291	3 887 868	20 059 968	(22 611 199)	13 430 928

Période de six mois terminée le 31 août 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	13 994 722 \$	250 972 \$	– \$	– \$	14 245 694 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	320 316	–	–	(320 316)	–
Amortissement	(371 124)	(332 532)	(162 650)	491 222	(375 084)
Paiements fondés sur des actions	(3 408 420)	(1 052 634)	(227 643)	–	(4 688 697)
Produits financiers	78 205	23 137	352	(26 250)	75 444
Charges financières	(696 849)	(1 288)	(26 250)	26 250	(698 137)
Perte du secteur à présenter	(2 518 816)	(3 328 446)	(1 022 570)	491 222	(6 378 610)
Actifs du secteur à présenter	55 908 112	13 651 575	4 488 751	(24 783 063)	49 265 375
Passifs du secteur à présenter	16 167 251	1 418 633	19 167 571	(19 572 853)	17 180 602

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation des secteurs cardiovasculaire et neurologique aux termes de licences émises par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées aux licences des secteurs pharmaceutiques, leurs dotations aux amortissements et les redevances sont éliminées à la consolidation. Les placements intersectoriels et les soldes à payer ou à recevoir sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

Le secteur nutraceutique est le principal débiteur des obligations liées aux charges du siège social du groupe. Toutes les charges du siège social significatives, hormis les coûts de financement et certaines charges de bureau courantes, sont imputées aux secteurs à présenter en proportion de la part estimative des services ou des avantages obtenus par chacun. Ces charges ne représentent pas nécessairement les coûts qui devraient autrement être engagés par les secteurs s'ils ne recevaient pas les services ou les avantages grâce aux ressources mises en commun par le groupe ou s'ils ne recevaient pas de financement du secteur nutraceutique.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités

a) Éventualités

- i) Le ou vers le 27 janvier 2010, la Société et Acasti ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 000 \$.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 000 \$. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa. Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

- ii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. and Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 5 février 2013, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

- iii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 30 décembre 2011, Enzymotec USA Inc. a déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle il nie toute contrefaçon du brevet, demande une déclaration d'invalidité et réclame les coûts et des dommages. Le 30 décembre 2011, Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 14 janvier 2013, Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 31 août 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

- iv) Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides. Les brevets d'Aker revendiquent une composition d'huile de krill et des méthodes d'extraction qui, de l'avis de la Société, ne sont pas nouvelles et qui ne sont donc en conséquence pas des inventions brevetables, puisque la Société commercialisait son huile de krill NKO bien des années avant le dépôt des demandes de brevets d'Aker en Australie. Les parties procèderont sous peu aux interrogatoires.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités (suite)

a) Éventualités (suite)

- v) Le 29 Janvier 2013, la Société a déposé une plainte en vertu de l'article 337 de l'*US Tariff Act* de 1930 devant le *United States International Trade Commission*, alléguant que Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique, Enzymotec Limited, Enzymotec USA, Inc., Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc., une division de Pharmachem Laboratories Inc. se livrent à des pratiques commerciales déloyales de par, entre autre, l'importation, la vente pour l'importation et à la vente après l'importation de certains produits à base de krill, à savoir une pâte de krill et des huiles de krill, qui violent directement ou indirectement une ou plusieurs revendications des brevets américains US8,278,351 et US8,383,675 de la Société. L'enquête a été instituée officiellement le 11 avril 2013, les interrogatoires et les dépôts des expertises sont présentement en cours, et une date pour le début du procès a été fixée pour le 10 décembre 2013.

Le 26 septembre 2013, la Société a conclu une entente de règlement avec Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc. (collectivement les « Défendeurs »). Dans le cadre du règlement, Neptune a accordé une licence mondiale, non exclusive, et comportant le paiement de redevances, aux Défendeurs, leur permettant de commercialiser et de vendre dans le marché nutraceutique des produits contenant des composants extraits du krill. Les Défendeurs ont également accepté de payer à Neptune une redevance supplémentaire pour la fabrication et la vente de produits du krill antérieures à la date de l'accord en vigueur.

La poursuite de Neptune est toujours active à l'encontre des autres défendeurs.

- vi) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antartic USA Inc., Aker Biomarine Antartic AS, Schiff Nutrition Group Inc., et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour la contrefaçon du brevet US 8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.
- vii) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC pour la contrefaçon du brevet US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.
- viii) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS pour la contrefaçon des brevets US8,030,348, US8,278,351 et US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société. Suite à la signature d'une convention de licence le 26 septembre 2013, la poursuite à l'encontre de Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS a été abandonnée.
- ix) Le 2 avril 2013, la Société a reçu une requête introductive d'instance de la société G.S.C. Communication Inc. contre la Société et Entreprises Laliberté Division Électricité Inc. (codéfendeurs). La requête a été déposée suite à l'incident du 8 novembre 2012 et le demandeur réclame une somme pour la perte des outils du demandeur. Le dossier est toujours en instance et aucune date de procès n'a été fixée.
- x) La Société est sujette aux lois et règlements concernant l'environnement et le risque d'un passif environnemental inhérent à ses opérations actuelles et passées. Selon les informations dont elle dispose, la Société croit que les questions environnementales n'auront pas d'effet négatif matériel sur la condition financière de la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités (suite)

b) Engagements

- i) En septembre 2011, Neptune a annoncé la conclusion d'un protocole d'entente avec la société chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise à parts égales nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial et la valeur totale du projet, qui inclut la construction d'une usine de production et le développement d'un réseau de distribution commercial pour l'Asie, de même que d'autres détails de cette entente sont actuellement examinés par les parties. SKFC appartient à hauteur de 43 % à Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), important conglomérat de pêche qui est la propriété du gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les navires de pêche, la machinerie de pêche, les produits d'épicerie frais et les services d'entreposage. SFGC est présente dans plus de 10 pays et compte plus de 4 000 employés. SKFC a la plus importante flotte de navires chargés de la récolte du krill de l'océan Antarctique. Le protocole d'entente fait l'objet de négociations additionnelles et est assujéti à l'approbation du conseil de chacune des parties à la coentreprise ainsi que des autorités chinoises.
- ii) En décembre 2011, la Société a annoncé le début officiel de la phase I de l'agrandissement de l'usine de Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion a été révisé à un montant d'approximativement 43 000 000 \$ suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Le projet devrait être financé principalement par des prêts sans intérêts, certains crédits d'impôts, une facilité de crédit garantie, des recouvrements d'assurance et une partie du fonds de roulement de Neptune. Le financement prend actuellement la forme d'un emprunt de 3 500 000 \$ sans intérêts, ayant un terme de dix ans. La plupart de ces montants de financement ne sont pas déboursés. Au cours du trimestre terminé le 31 août 2013, la direction a réévalué les critères de constatation de la subvention à recevoir et comme les critères ne sont plus rencontrés, la direction a décomptabilisé la subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles.

Depuis l'explosion survenue le 8 novembre 2012, la Société prévoit reconstruire une usine de production opérationnelle, en utilisant la phase I de l'agrandissement de l'usine qui était en cours de construction.

- iii) Dans le cours normal des affaires, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits.

La filiale de la Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 5 064 000 \$, dont un montant de 3 447 000 \$ a été payé à ce jour. Au 31 août 2013, un montant de 531 000 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres créditeurs » relativement à ces projets.

15. Parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2013, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente respectivement 52 070 \$ et 112 450 \$ (72 024 \$ et 140 289 \$ pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2012). Au 31 août 2013, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 249 450 \$ (256 734 \$ au 28 février 2013). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 3 % des actions avec droit de vote de la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012

15. Parties liées (suite)

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit pour les périodes terminées les :

	Périodes de trois mois terminées les 31 août		Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2013	2012	2013	2012
Avantages à court terme	505 372 \$	528 892 \$	982 526 \$	1 057 784 \$
Paiements fondé sur des actions	819 845	1 006 996	1 352 577 \$	1 853 604
	1 325 217 \$	1 535 888 \$	2 335 103 \$	2 911 388 \$

16. Événements postérieurs à la date de clôture

a) Exercice des bons de souscription de série 4 d'Acasti et octroi d'options

Le 1^{er} octobre 2013, Neptune a émis à certains employés, dirigeants et administrateurs du Groupe (les « Employés »), 3 153 750 options d'achat d'actions de catégorie A d'Acasti que Neptune détient dans Acasti (les « Options d'Achat d'Actions »), chaque Options d'Achat d'Actions permettant à son détenteur d'acquérir de Neptune une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice entre 0,25 \$ et 0,50 \$ par action avant le 1^{er} octobre 2017. Précédemment, Neptune avait octroyé des droits sur 3 153 750 bons de souscription de série 4 d'Acasti (les « Bons de Souscription ») qu'elle détenait aux mêmes Employés, chaque Bon de Souscription permettant à son détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice entre 0,25 \$ et 0,50 \$ par action avant le 8 octobre 2013.

La direction a identifié l'octroi des Options d'Achat d'Actions comme une attribution de remplacement aux fins comptables des Bons de Souscription. Conséquemment, la transaction sera comptabilisée conformément aux recommandations sur les modifications comptables d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. La différence entre la juste valeur des Bons de Souscription et des Options d'Achat d'Actions à la date de la modification, d'un montant de 81 716 \$, est considérée bénéfique pour les Employés puisque la maturité est effectivement prolongée de quatre ans. Cette différence sera donc comptabilisée à la date de la modification puisque les Options d'Achat d'Actions sont entièrement acquises à la date d'émission.

Le 8 octobre 2013, tous les Bons de Souscription non exercés ont été exercés par Neptune, entraînant l'émission par Acasti de 3 173 750 actions de catégorie A d'Acasti à Neptune pour un prix d'exercice total de 793 438 \$.

Également, plusieurs détenteurs des Bons de Souscription ont exercés leur droit, entraînant l'émission par Acasti de 2 137 350 actions de catégorie A d'Acasti pour un produit brut dans Acasti de 534 337 \$ et une considération additionnelle dans Neptune de 395 900 \$, pour un total de 930 237 \$.

Globalement, ces transactions n'ont eu aucun impact sur la participation de Neptune dans Acasti.

b) Accord de fabrication et d'approvisionnement d'huile de krill

Le 2 octobre 2013, la Société et Rimfrost USA, LLC ont annoncé la signature d'une entente stratégique, non exclusive, de fabrication et d'approvisionnement d'huile de krill, donnant ainsi le droit à Neptune d'acheter, à un prix préférentiel, jusqu'à 800 tonnes métriques d'huile de krill au cours de la période initiale de trois ans de cet accord renouvelable.

c) Financement d'Investissement Québec

Le 8 octobre 2013, Neptune a reçu une offre de prêt de 12,5 millions de dollars d'Investissement Québec (IQ). Le prêt garanti d'IQ, portant intérêt à un taux de 7,0% par année inclut un moratoire de deux ans sur le remboursement du capital à partir de la date du premier décaissement, après quoi, le prêt sera remboursable en versements mensuels égaux sur une période de quatre ans. Le prêt sera déboursé à Neptune progressivement en fonction de l'avancement des travaux et est sujet à certaines représentations et garanties usuelles pour ce type de transaction.